

ASSOCIATION
HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE

6 bis, boulevard de Metz 59000 LILLE

03.74.46.85.72

E- Mail: haltegarderie.fgbethune@gmail.com



PROJET
D'ETABLISSEMENT

La Halte-Garderie « Doux Câlins » est un des premiers lieux d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Nous avons à cœur de :

- ✓ **Prendre le temps d'accueillir les familles,**
- ✓ **Donner à l'enfant la place à laquelle il a droit en toutes circonstances et dans un environnement sain**
 - ✓ **Répondre à leurs besoins respectifs**
 - ✓ **Les sensibiliser à leur environnement**

Années 2023-2026

SOMMAIRE

LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	p 04
A -LE PROJET D'ACCUEIL	p 05
A-I 1 présentation	p 05
A-I 2 Les locaux	p 06
A-I 3 Organigramme des salariés	p 06
A-I-4 Règlement de fonctionnement	p 08
Journée Type	p 19
Annexe 1 - Protocole situation d'urgence	p 21
Annexe 2 - Mesures d'hygiène générale et renforcée	p 22
Annexe 3 - Soins spécifiques, occasionnels ou réguliers	p 24
Annexe 4 : Un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant.	p 25
Annexe 5 : protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324	p 27
A-I 5 Un accueil de qualité ouvert à tous	p 29
B-PROJET EDUCATIF	p 31
B-I 1 LES OBJECTIFS GENERAUX	p 31
B-I 2 – LA BIENTRAITANCE Axe 4	p 33
B-I 3– L'ESTIME DE SOI Axe 1 ; 2 ; 4	p 34
B-I 4 LA LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES GARCON/FILLE Axe 3 ; 7	p 35
B-I 5 LA PERIODE DE FAMILIARISATION Axe 2 ; 3	p 37
B-I 6 LA NOTION DE REFERENCE Axe 3	p 39
B-I 7 LES TRANSMISSIONS AXE 3	p 40
B-II – LA VIE QUOTIDIENNE ET LES SOINS DE L'ENFANT	p 41
B-II 1 LES TEMPS DE REGROUPEMENT Axe 2 ; 4 ; 5	p 41
B-II 2 LES REPAS Axe 1 ; 2 ; 8	p 42
B-II 3 LE SOMMEIL Axe 2 ; 8	p 44
B-II 4 L'ACQUISITION DE LA PROPRETE Axe 2 ; 3 ; 4 ; 8	p 46
B- III – L'EVEIL ET LE DEVELOPPEMENT	p 47
B-III 1 LA PSYCHOMOTRICITE Axe 1 ; 2 ; 3 ;4 ; 9	p 47
B-III 2 LA DANSE (avec danse et création) Axe 2 ; 3 ; 4 ; 5 ;9	p 49
B-III 3 LE LANGAGE Axe 2 ; 3 ; 4	p 50
B-III 3 a) le bébé signe Axe 2 ; 3 ; 4	p 52
B-III 3 b) Les comptines Axe 2 ; 3 ; 4 ; 5	p 53
B-III 3 c) Le livre Axe 2 ; 3 ; 4 ; 5 53	p 54
B-III 4 L'EVEIL MUSICAL Axe 2 ;4 ; 5	p 56
a- Le Chant lyrique Axe 2 ;3 ; 5 ; 9	p 58
b- Les ateliers d'éveil musical à base d'objet de récupération	p 59

B-III 5 LA CREATIVITE Axe 2 ; 4 ; 5	p 60
B-III 6 LE JEU Axe 2 ; 4	p 62
B III 6 a) LE JEU LIBRE	p 62
B III 6 b) LE JEU DIRIGE	p 63
B III 6 c) LA LUDOTHEQUE	p 64
B - IV – L’AUTONOMIE : J’APPRENDS A GRANDIR Axe 2 ; 3 ; 4 ; 8	p 66
B-V – LA SOCIALISATION : L’ENFANT GRANDIT PARMIS LES AUTRES Axe 4	p 68
B-V - 1 L’ACCOMPAGNEMENT VERS L’ECOLE MATERNELLE	p 68
B-V - 2 L’ACCOMPAGNEMENT VERS L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	p 70
B-V- 3 LE PARTENARIAT AVEC LA CRECHE MUNICIPALE « CONCORDE »	p 71
C-PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	p 72
C-I le projet social	p 72
C- I 1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE	p 72
C - I 2 – HISTORIQUE	p 73
C - I 3 – DIAGNOSTIC	p 74
C- I 4 LE PROJET DE L’ASSOCIATION ET SES VALEURS	p 76
C- I 5 LES PARTENAIRES DE LA STRUCTURE	p 77
C-II LES MODALITES DE PARTICIPATIONS DES FAMILLES Axe 3	p 78
C-III-LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	p 79
C-III 1-LES SORTIES PEDAGOGIQUES Axe 4 ; 5 ; 6	p 79
C-III 2-LES ACTIONS DE JARDINAGE ET DECOUVERTE DE LA NATURE Axe 2 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8	p 80
C-III 3-LES PRATIQUES ECORESPONSABLES Axe 3 ; 8 ; 9	p 81
D- LA COMMUNICATION Axe 3	p 82
E - LES CRITERES D’EVALUATION	p 83
ANNEXES	p 84

LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

A-LE PROJET D'ACCUEIL

A-I 1 Présentation

L'Association a pour objet :

- ✓ De gérer et développer une Halte-Garderie dans le quartier du Faubourg de Béthune à Lille dans le respect des orientations sociales, pédagogiques et éducatives telles que définies dans le projet d'établissement régulièrement mis à jour.
- ✓ De contribuer au mieux-être des enfants et d'accompagner les parents du quartier dans leurs pratiques éducatives, en particulier les familles les plus défavorisées et en souffrance sociale.
- ✓ De soutenir la promotion et le développement de tout individu au sein du quartier, dans le cadre du développement social et de la citoyenneté.

L'Association ne poursuit aucun but lucratif.

L'agrément revu en janvier 2006 qui permet l'accueil de 20 enfants âgés de 3 mois à 4 ans sur une amplitude d'ouverture de 45 heures a été révisé en 2023 pour un agrément modulé et une amplitude de 42 heures30 pour :

- 16 places de 08h30 à 09h00
- 20 places de 09h00 à 17h00
- 13 places de 17h à 17h30

La Halte-Garderie pourra accueillir les enfants entre 3 et 4 ans, qui présenteraient des difficultés d'adaptation à leur futur lieu d'accueil (ou enfants porteurs de handicaps jusque 5 ans révolue) et pour lesquels un projet sera défini entre les structures partenaires.

Le lundi de 08 H 30 à 17 H 30

Le mardi de 08 H 30 à 17H 30

Le mercredi de 11 H 00 à 17 H 30

Le jeudi de 08 H 30 à 17 H 30

Le vendredi de 08 H 30 à 17H 30

Compte tenu de la précarité du quartier, de la diversité culturelle, des difficultés repérées par l'ensemble des partenaires du quartier, des besoins d'insertion et d'intégration des familles, l'Association a fait le choix de garder le mode d'accueil de type Halte-Garderie afin de répondre aux mieux à la réalité de la population. Nous avons quelques places en « temps plein » pour des familles qui sont en formation ou emplois précaires et des places de « type occasionnels » pour plus de souplesse pour les familles mais aussi répondre à un plus grand nombre de demandes même pour 2 heures par semaine. **Axe 1**

A-I 2 Les locaux

La Halte-Garderie Associative « Doux Câlines » est située au rez de chaussée du Centre de la Petite Enfance au côté de la P.M.I. A l'étage se situent l'Accueil de Loisirs Maternel du Centre Social et le Relais d'Assistantes Maternelles.

Les locaux de la Halte-Garderie sont composés de :

- Un hall d'accueil assez vaste,
- Une salle de change,
- Un bureau administratif,
- Une chambre (petits et grands),
- Une grande salle d'activité scindée en trois parties par des barrières amovibles. Cela permet de garder un espace suffisamment grand mais aussi de pouvoir décroisonner en fonction de l'âge des enfants, des activités nécessaires et d'accueillir les parents. Un canapé est installé au coin repas afin de permettre aux parents de se poser pour prendre un café ou échanger avec l'équipe éducative.

Entre la P.M.I. et la Halte-Garderie se situe une salle de psychomotricité. A l'étage, une salle de parentalité ou réunion et une ludothèque. Tous ces espaces sont communs aux quatre partenaires.

A-I 3 Organigramme des salariés :

EQUIPE RESPONSABLE :

1 Educatrice de Jeunes Enfants titulaire du CAFERUIS – Directrice C.D.I. 35 H 00/semaine dont 27H00 de gestion de la structure, et 08 H 00 de développement local.

EQUIPE EDUCATIVE :

<i>1 Infirmière</i>	<i>C.D.I.</i>	<i>28 H 00/semaine</i>
<i>1 Educatrice de jeunes Enfants</i>	<i>C.D.I.</i>	<i>35 H 00/semaine</i>
<i>1 Psychomotricien</i>	<i>C.D.I.</i>	<i>21H 00/semaine</i>
<i>1 Auxiliaire de Puériculture</i>	<i>C.D.I.</i>	<i>35 H 00/semaine</i>
<i>3 Animatrices Petite enfance</i>	<i>C.D.I.</i>	<i>35 H 00/semaine</i>

EQUIPE ADMINISTRATIVE :

<i>1 Assistante de direction</i>	<i>C.D.I.</i>	<i>12 H 00/semaine</i>
Un médecin référent santé inclusion	intervenant 2h par mois sur 10 mois	

La formation des professionnels

- ✓ L'équipe éducative bénéficie de 15 heures d'analyse de pratique réparties sur 10 mois avec une psychologue extérieure à l'établissement. **Axe 9**
- ✓ Une réunion d'équipe hebdomadaire a lieu afin de préparer les activités, faire le bilan des actions, évaluer la pertinence des projets et les réajuster en fonction du moment et du public accueilli. Elles servent à réguler le fonctionnement, à former et informer les membres de l'équipe sur des thèmes divers. **Axe 9**
- ✓ 3 à 4 journées pédagogiques par an **Axe 9**
- ✓ La formation continue des professionnelles par le plan de développement des compétences. **Axe 10**

L'accueil des stagiaires.

Nous accueillons régulièrement des stagiaires :

EJE du CRFPE

Infirmier des IFSI du CHR de Lille ou de Saint André

Psychomotricien, orthophonistes etc....

Des personnes en immersion dans le cadre d'une définition de projet.

Outre la formation pratique qu'ils viennent acquérir au sein de la structure, leur regard extérieur, questionnement viennent réinterroger les pratiques des professionnels et permettent une auto-évaluation du projet et du fonctionnement.

A-I-4 Règlement de fonctionnement



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DESTINE AUX PARENTS DE LA HALTE-GARDERIE ASSOCIATIVE DU FAUBOURG DE BETHUNE

« DOUX CALINS »

6 Bis Boulevard de Metz

☎ 03.74.46.85.72

haltegarderie.fgbethune@gmail.com

I - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

La Halte-Garderie « Doux Câlins » agréée depuis le 12 décembre 1994, est gérée par une Association Loi 1901 dénommée “Association Halte-Garderie du Faubourg de Béthune”. Il s’agit d’un service mis en place pour les habitants du Quartier Faubourg de Béthune ou quartiers limitrophes (Wazemmes, Vauban, Moulin, Lille-Sud à jour de leur cotisation. Chaque adhérent de l’association pourra alors à tout moment, faire la demande auprès de son Président pour entrer dans son Conseil d’Administration après élection lors de l’Assemblée Générale annuelle. Les Administrateurs ainsi élus apportent des idées et des suggestions afin d’améliorer le projet et le fonctionnement.

L’agrément revu en janvier 2006 qui permet l’accueil de 20 enfants âgés de 3 mois à 4 ans sur une amplitude d’ouverture de 45 heures a été révisé en 2023 pour un agrément modulé et une amplitude de 42 heures 30 pour :

- 16 places de 08h30 à 09h00
- 20 places de 09h00 à 17h00
- 13 places de 17h00 à 17h30

La Halte-Garderie pourra accueillir les enfants entre 3 et 4 ans, qui présenteraient des difficultés d’adaptation à leur futur lieu d’accueil (ou enfants porteurs de handicaps jusque 5 ans révolus) et pour lesquels un projet sera défini entre les structures partenaires.

Le lundi	de 08 H 30 à 17 H 30
Le mardi	de 08 H 30 à 17 H 30
Le mercredi	de 11 H 00 à 17 H 30
Le jeudi	de 08 H 30 à 17 H 30
Le vendredi	de 08 H 30 à 17 H 30

La Halte-Garderie est habilitée pour l’accueil d’enfants porteurs de handicaps.
La structure ferme pour congé annuel une semaine entre Noël /Nouvel an, quatre semaines l’été et une semaine en avril

II – LE PERSONNEL

Fonction du Directeur :

Educatrice de Jeunes Enfants, *titulaire du CAFERUIS* : Directrice de l'Association et Agent de Développement Social et Local (35 heures par semaine) :

- ✓ Par délégation de l'Association, elle exerce la gestion courante de la structure (inscriptions, suivi de la PSU, suivi du budget, relation avec les financeurs, avec les fournisseurs, relation RH, veille législative... etc.).
- ✓ Elle veille à l'application des législations en vigueur.
- ✓ Elle participe activement au projet de l'Association, elle est le garant de sa mise en œuvre et contribue à son évaluation.
- ✓ Elle accompagne dans un projet d'accueil les enfants et les familles dans les conditions optimales d'hygiène de sécurité et de bien-être.
- ✓ Elle est à l'écoute des parents pour répondre à leurs questionnements, inquiétudes ou problématiques mais aussi les orienter vers les structures du quartier ou de la ville pouvant répondre à leurs difficultés.
- ✓ Elle encadre l'équipe éducative et optimise les ressources disponibles.
- ✓ Elle garantit le dialogue entre parents et professionnels.
- ✓ Elle recherche et développe des partenariats extérieurs, participe au développement local et à la promotion de la vie Associative.
- ✓ Elle est relais d'informations vers les structures et actions du quartier.
- ✓ Elle anime des actions de développement social et local au sein de la structure.

Modalités permettant d'assurer en toute circonstance la continuité de la fonction de direction.

En cas d'absence de la Directrice, l'EJE puis en cas d'impossibilité l'infirmière assure la continuité de la fonction de direction au sein de la Halte-Garderie. Elle garantit l'accueil et le bon fonctionnement de la structure.

En cas de problème, le Président sera contacté.

En cas d'absence prolongée de la Directrice, l'Association organisera son remplacement dans les plus brefs délais.

Secrétaire Assistante de direction (12 heures par semaine)

Elle assiste la Directrice dans les tâches administratives ainsi que le Conseil d'Administration en cas d'urgence ou d'absence de la Directrice.

Equipe éducative

1 Infirmière (28 heures par semaine) :

- ✓ Aux côtés du médecin référent santé et accueil inclusif et du directeur d'établissement, elle garantit le bien-être physique des enfants,
- ✓ Elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence,
- ✓ Elle assure la mise en œuvre des préconisations, protocoles et PAI définis et rédigés par le référent santé et accueil inclusif.
- ✓ Elle enseigne au personnel les attitudes et gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants,
- ✓ Elle veille aux bonnes conditions d'hygiène de la structure.
- ✓ Elle participe à la vie de l'établissement.
- ✓ Elle apporte les conseils en prévention santé auprès des familles.

1 Éducatrice de Jeunes Enfants, (35 heures par semaine) :

- ✓ Elle est garante du projet pédagogique et du bon fonctionnement de la structure au quotidien.
- ✓ Elle travaille en collaboration avec la Directrice pour le suivi et l'évolution de la structure et de ses projets.
- ✓ Elle assure la continuité de fonction de direction en l'absence de la Directrice et de l'Infirmière.
- ✓ Elle met en œuvre le projet pédagogique en collaboration, elle organise les activités au quotidien.
- ✓ Elle informe et invite les parents à participer aux différentes actions de la structure, elle recueille également leurs idées et souhaits.
- ✓ Elle accompagne l'équipe éducative au quotidien.
- ✓ Elle veille à la sécurité physique et affective des enfants accueillis.
- ✓ Elle veille au respect des législations en vigueur et des règlements de fonctionnement.

1 Auxiliaires de Puériculture (35 heures par semaine) :

- ✓ Elle accompagne au quotidien les enfants et anime leurs journées en fonction du rythme et des besoins de chacun au travers des activités et des soins.
- ✓ Elle aide les enfants à grandir et devenir autonomes.
- ✓ Elle veille à la sécurité physique et affective des enfants accueillis.

1 Psychomotricien : (21 heures par semaine) :

- ✓ Sa mission en crèche est complémentaire de celle des autres professionnels de la petite enfance, en plus de ses projets propres en lien avec ses compétences professionnelles.
- ✓ Elle/il apporte une lecture et une vision observation « psychomotrice » ou regard » paramédical sur les projets pédagogiques de l'établissement, développe des projets et activités de stimulation psycho motrice grâce à la salle de psychomotricité. Il veille particulièrement au dépistage des éventuels retards, atypies ou anomalies du développement psycho moteur de l'enfant et a une fonction d'alerte et de lien avec le médecin si nécessaire

3 Animatrices (35 heures par semaine) :

- ✓ Elles assurent l'accueil de l'enfant, les tâches quotidiennes, d'éveil, d'activités et de soins.
- ✓ Elles veillent à la sécurité physique et affective des enfants accueillis.
- ✓ Elles sont garantes de l'hygiène des locaux, du service des repas dans le respect des protocoles.
- ✓ En lien avec l'EJE, elles veillent à la décoration de la structure.

1 Médecin référent santé inclusion vacataire 2 heures par mois :

- ✓ Elle informe, conseille et accompagne la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- ✓ Elle gère les divers protocoles de la structure et les PAI.
- ✓ Elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels.
- ✓ Elle contribue dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être.
- ✓ Elle procède, lorsqu'elle l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- ✓ Elle délivre le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1o du I de l'article R. 2324-39-1. Elle vérifie la mise à jour du calendrier vaccinal en lien avec l'infirmière.

L'entretien de la structure est assuré quotidiennement par un prestataire extérieur CLEANING BIO de Loos.

Des intervenants extérieurs :

Musiciens, conteurs ou artistes, ils participent au projet d'éveil moteur et culturel de l'enfant. La Halte-Garderie participe à la formation des professionnels de la Petite Enfance par l'accueil de stagiaires E.J.E., Auxiliaires et Psychomotriciens, Sage-femme ou définition de projet professionnel dans le domaine de la Petite Enfance.

Le choix du taux d'encadrement et les modalités de contrôle

Le Conseil d'Administration a choisi de maintenir le taux d'encadrement à 1 adulte pour 5 enfants non marcheurs et 1 adulte pour 8 enfants marcheurs.

Les modalités d'organisation et mises en place dans le cadre de surnombre

Dans la mesure où nous assurons des accueils matin et après-midi qui se croisent le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser l'accueil en surnombre entre 11h et 13 h ou en cas de besoin urgent d'une famille, soit 23 enfants (115%) dans la mesure où le taux d'encadrement est respecté et sans dépasser 100% au total.

Le calcul du ratio 40 / 60

Notre taux d'encadrement est volontairement supérieur à la norme et nous avons un nombre de diplômés de catégorie I bien supérieur à 40%.

III - MODALITES D'ADMISSION ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Le nombre d'heures de présence journalière se calcule de l'arrivée de l'enfant dans les locaux jusqu'à son départ. La réservation se fait à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due y compris les heures d'adaptation. Il n'existe pas de minima d'accueil, toutefois l'Association ayant pour objectif d'accueillir les familles les plus en difficultés et un maximum d'enfants compte tenu des besoins du quartier, **il est conseillé de prévoir vos réservations au plus juste de vos besoins réels.**

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des 2 parents ou de parent unique n'est exigée, ni de condition de fréquentation minimale.

Toutefois, en lien avec le projet éducatif, le bien-être de l'enfant et la qualité de la relation parent-enfant, un temps d'accueil jugé comme raisonnable sera considéré comme une priorité en lien avec la famille

1°) L'accueil régulier

A - Accueil régulier mensualisé

L'enfant a sa place réservée. On entend donc par **accueil régulier**, l'enfant dont le parent a la possibilité de prévoir les heures de garde nécessaires qui sont récurrentes dans le temps, pour une longue durée. Un accueil régulier peut se faire à partir de 2 heures d'accueil par semaine.

Pour les familles qui souhaitent un accueil régulier, la Directrice effectuera avec les parents, un contrat d'accueil déduction faite des congés des parents.

Ces **congés seront déduits** sous condition de donner un **préavis de 5 jours avant la date de départ**.

En cas de non-respect la direction pourra être amenée à passer l'accueil en occasionnel.

De même, tout départ définitif de la structure sera validé après un préavis de 10 jours.

Le contrat sera effectué pour une durée d'un an maximum convenue entre la famille et la Direction.

Toute modification du contrat fera l'objet d'une nouvelle négociation à la demande de l'une des deux parties.

Les heures réservées dans le cadre d'un contrat seront facturées en début de mois et devront être réglées dans les délais indiqués sur la facture.

B- Accueil régulier au prévisionnel (formule plus souple que le régulier)

Ils se font au mois par mois mais entrent dans les clauses de l'accueil régulier **avec 1 jour de carence** et facturation en fin de mois. Une journée de réservation et de facturation sera programmée chaque mois.

Dans ces deux cas, les heures réservées ne seront pas remboursées sauf pour :

Ø Arrêt maladie de plus de trois jours, la carence s'applique pour **le 1 premier jour**.

Les heures seront ensuite remboursées sous réserve d'avoir été prévenu de l'absence de l'enfant dès le premier jour. Dans le cas contraire, la réservation du mois suivant sera annulée.

Ø Hospitalisation.

Ø Éviction par le médecin de la structure.

Ø Fermeture exceptionnelle de la structure.

Le contrat sera également systématiquement suspendu si la facture n'est pas réglée dans les délais. Il devra être renégocié avec la Directrice pour sa poursuite après régularisation. De même, 3 absences non justifiées pourront amener la direction à repasser la place de l'enfant en accueil occasionnel.

Il est possible de rajouter ponctuellement des heures en fonction des besoins des familles, lorsque les effectifs le permettent, des heures supplémentaires apparaîtront alors sur la facture au même taux horaire.

2°) Accueil occasionnel

On entend par occasionnel l'enfant qui fréquente la Halte-Garderie de manière ponctuelle non prévisible dans le temps. Le paiement est effectué par facturation en fin de mois.

3°) Absence de l'enfant

En cas d'absence ou de retard de l'enfant, il est impératif de prévenir la structure au plus tôt. Ceci afin de pouvoir faire bénéficier de cette place à une autre famille qui en aurait le besoin.

Toute heure réservée non annulée dans le quart d'heure qui suit l'heure d'accueil prévu sera facturée quel que soit le motif de l'absence.

4°) Accueil d'urgence

On entend par accueil d'urgence une réservation non prévisible pour un enfant non inscrit, donc non connu de la structure. La responsable n'est tenue d'admettre les enfants que dans la limite des places disponibles.

5°) Place d'insertion

Dans la mesure des places disponibles, les parents engagés dans un parcours d'insertion social et professionnel peuvent accéder à une place en priorité.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou de parent unique n'est exigée, ni de condition de fréquentation minimale.

IV - MODALITES D'INSCRIPTION

La Halte-Garderie accueille les familles du quartier FAUBOURG DE BETHUNE, ainsi que celles des quartiers limitrophes à savoir VAUBAN, WAZEMMES, MOULINS, LILLE-SUD. Les inscriptions se font sur rendez-vous avec la Directrice et les enfants aussitôt accueillis dans la structure pour effectuer un temps d'adaptation. Après inscription, un enfant qui ne viendrait pas durant trois mois sans justification, sera radié de la Halte-Garderie. Un nouvel accueil repassera par la liste d'attente.

Pour l'inscription, les justificatifs suivants nous seront nécessaires :

- ✓ Le carnet de santé de votre enfant et une copie des vaccins obligatoires.
- ✓ Un certificat médical d'aptitude à fréquenter la collectivité et de non-contre-indication à la prise de doliprane en cas de besoin urgent.
- ✓ La carte d'allocation de la C.A.F. (Numéro d'allocataire).
- ✓ Un avis d'imposition de 2 années en arrière en cas de non-inscription à la CAF.
- ✓ Le numéro de sécurité social de l'enfant.
- ✓ Un justificatif de domicile.
- ✓ Une photocopie du livret de famille ou un acte de naissance.
- ✓ Une attestation d'assurance de responsabilité civile au nom de l'enfant
- ✓ En cas de divorce ou séparation, le jugement concernant la garde de l'enfant.
- ✓ Le nom des personnes majeures mandatées à venir chercher l'enfant
- ✓ Le nom des personnes à prévenir en cas d'urgence (médecin ou personne la plus facilement joignable)
- ✓ Un numéro de téléphone attribué où l'on peut joindre le parent en cas d'urgence.
- ✓ Une photo de l'enfant
- ✓ Si vous le souhaitez une photo de famille pour notre mur des familles
- ✓ L'inscription ne sera effective que lorsque tous les documents obligatoires auront été remis.

VI - FONCTIONNEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

1°) La période de familiarisation

Pour apprendre à se connaître et dans l'intérêt de votre enfant, il est impératif de prendre le temps d'effectuer une adaptation en plusieurs étapes réparties de la manière suivante :

- Une première : durant laquelle les parents restent une demi-journée avec l'enfant. Les parents remplissent le livret d'accueil avec le professionnel référent de leur enfant. C'est le moment où ils découvrent la structure son fonctionnement et où ils font connaissance avec les professionnels à qui ils vont confier leur enfant. De leur côté les professionnels apprennent à connaître les parents ainsi que l'enfant et ses habitudes.
- La seconde : les parents confient leur enfant, celui-ci reste seul une heure afin d'observer sa réaction en l'absence de ses parents et comment se vit la séparation pour chacun. Le parent prévoit un temps pour déposer son enfant et reste un moment dans la structure.

A l'issue de cette heure, les parents, en concertation avec l'équipe éducative peuvent prolonger progressivement ou non la durée d'accueil de l'enfant.

La période de familiarisation se fait bien entendu en fonction du rythme, des besoins et des possibilités de chacun l'enfant, le parent et la structure. Il est possible, à tout moment, de téléphoner pour prendre des nouvelles de l'enfant. A l'issue de ce temps de familiarisation, des rendez-vous seront régulièrement programmés dans le respect de l'évolution de l'enfant et afin de répondre au mieux à ses besoins.

Après une période d'absence prolongée une réadaptation est vivement conseillée pour l'enfant.

Les parents n'oublieront pas de laisser l'objet favori de leur enfant (peluche, tétine, jouet,) conformes aux normes de sécurité.

2°) Arrivée et départ des enfants

Afin de préserver une écoute et un accueil de qualité les parents s'engagent à :

- Respecter les horaires d'arrivée et de départ prévus à la réservation.
- Badger systématiquement à l'entrée de l'enfant et à la sortie de l'enfant. **Toute heure non badgée sera enregistrée sur la base de la réservation.**
- Arriver avant la fin de la réservation, afin d'échanger avec l'équipe sur le déroulement de la journée de l'enfant.
- Signaler rapidement tout changement de coordonnées au bureau.
- **Informers les services de la CAF au plus tôt de tout changement de situation familiale ou professionnelle.** La base ressource peut être alors modifiée pour le calcul des droits et exercer une influence sur le tarif de la Halte-Garderie. Le dossier sera alors systématiquement mis à jour.
- **Informers de toute modification de rythme, traitement, suivi de l'enfant.**
- **Transmettre à l'arrivée les faits importants de la veille et /ou de la nuit et toutes informations utiles à la prise en charge de l'enfant, notamment traitements en cours et évènements médicaux récents.** Par ailleurs, les professionnels transmettront également les informations aux parents pour le retour à la maison.
- **Ranger les affaires des enfants dans les casiers dédiés (accueil et salle de bain)** afin d'éviter toute perte ou confusions.

Seuls les parents ou les personnes majeures habilitées dans le dossier d'inscription sont autorisés à accompagner ou à venir chercher l'enfant à **la Halte-Garderie**. Si une autre personne majeure vient chercher l'enfant, une pièce d'identité lui sera demandée. La Directrice en aura été informée au préalable afin de faire signer une autorisation spécifique

3°) **Retards** : Les portes seront fermées à 18H00 précise.

Si l'enfant n'est pas arrivé dans le **quart d'heure** prévue et si aucune information d'absence ou de retard ne nous a été signalée, la Halte-Garderie se réserve le droit de donner la place à une autre famille.

Les retards très exceptionnels, imprévisibles et excusés par téléphone au préalable seront examinés par la Directrice au moment de la facturation. **Trois retards entraîneront l'exclusion.**

Au cas où personne ne se présenterait pour reprendre l'enfant à la fermeture, la Responsable de la Halte-Garderie, essaiera de contacter la famille. Après un délai raisonnable pour que la famille prenne ses dispositions, si personne n'est venu chercher l'enfant, elle s'en référera aux autorités compétentes. **La brigade des mineurs du Commissariat de Police ou le représentant du Procureur de la République prend en charge l'enfant. La Halte-Garderie est alors déchargée de toute responsabilité.**

4°) **Le repas**

Le petit déjeuner aura été pris avant d'arriver dans la structure et ne pourra être terminé dans la structure.

Depuis le 1^{er} février 2005 dans le cadre de la Prestation de Service Unique versée par la Caf en complément de votre participation, la structure fournit le repas, la collation et le goûter par l'intermédiaire d'un traiteur. Les parents qui ne seront pas en accord avec le menu proposé pourront continuer à fournir le repas de leur enfant.

Pour des raisons d'allergies et de diversification des laits infantiles, le lait n'est pas fourni par la structure. Les biberons ne seront pas préparés à l'avance, le parent amène les doses de lait en poudre adapté + eau minérale.

Les repas seront pris à partir de 11H30 pour tous les enfants présents. Il n'est pas possible de réserver un créneau uniquement pour le repas. Ce temps doit être apposé à un autre temps d'accueil.

5°) **Le sommeil**

Pour que l'enfant bénéficie d'un sommeil de qualité, il est proposé plusieurs possibilités :

Dans la structure, la sieste a lieu juste après le repas soit à 12H30 :

- Ø Soit les enfants rentrent chez eux pour une sieste de l'après-midi.
- Ø Soit ils font la sieste dans le prolongement du repas à la Halte-Garderie.

Il n'y aura pas d'accueil (arrivée ou départ) entre 11H30 et 13H00 afin de respecter le sommeil des enfants présents.

Le rythme de chaque enfant sera bien entendu respecté dans le cadre de la collectivité (sieste plus fréquente chez le tout petit).

6°) **Les activités**

Des sorties extérieures peuvent être prévues et font parties intégrantes de notre projet. (Jeux de plein air, visites à l'école maternelle...). En acceptant ce règlement de fonctionnement, vous acceptez donc les sorties ; il est important de nous signaler si votre enfant a des contre-indications ponctuelles.

Toutes sorties ayant recours à un transport feront l'objet d'une autorisation spécifique.

Une passerelle vers l'ALSH est proposée peu avant trois ans pour les parents qui le souhaitent.

Un accompagnement vers l'école maternelle Béranger a lieu en mai et juin.

Des contacts ont également lieu avec les autres écoles du quartier.

La structure s'efforce de protéger les vêtements à l'aide de tabliers lorsque sont proposées des activités salissantes (peinture, sable, eau, feutres,) mais il est fortement conseillé de ne pas mettre de vêtements trop coûteux et indispensable de prévoir une tenue de rechange.

Il est également conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur. La Halte-Garderie décline toute responsabilité à ce sujet

7°) **Hygiène et santé (voir annexes)**

Les parents veillent à assurer la toilette corporelle et la propreté vestimentaire de l'enfant.

Pour le bien-être de l'enfant et celui des autres il est indispensable de veiller aux hôtes indésirables et de vérifier régulièrement sa chevelure. L'équipe de la Halte-Garderie est toute prête à apporter à ce sujet tous les conseils et suggestions souhaités.

Les enfants doivent arriver propres, changés et habillés à la Halte-Garderie.

Afin de ne pas perturber les activités pédagogiques et permettre à l'enfant d'en profiter pleinement, les changes n'ont lieu qu'en milieu de demi-journée et au départ de l'enfant.

Il est donc demandé aux parents de vérifier la couche de leur **enfant à chaque arrivée.**

Les parents doivent impérativement amener :

- Des vêtements de rechange, pour les petites catastrophes,
- Culotte,
- Maillots de corps,
- Un pantalon,
- Des chaussettes.
- **Des chaussons d'intérieur pour les enfants** qui marchent, surtout par mauvais temps Ceci est important en cas d'incendie ou exercice d'évacuation, les enfants ne peuvent être pieds nus
- **Dans le cadre de la PSU les couches sont fournies par la structure...**

Obligations :

Les enfants vont vivre en collectivité, il est demandé que chacun soit à jour des **vaccinations nécessaires** pour la vie en collectivité ou à défaut de se mettre à jour dans les 3 mois.

Il sera peut-être nécessaire de joindre les parents en cas d'urgence. Aussi, il est indispensable de nous laisser un ou plusieurs numéros de **téléphone attribués** (domicile, au travail mais aussi chez des voisins ou des amis).et d'indiquer tout changement immédiatement.

S'il n'est pas possible de joindre les parents, nous nous verrons dans l'obligation d'appeler le médecin traitant ou le médecin mandaté par la Halte-Garderie.

En cas d'urgence, il sera fait appel aux pompiers ou au S.A.M.U.

Par ailleurs, les conditions d'accueil de l'enfant au sein de la structure dans les jours suivants pourront être révisées.

Projet d'Accueil Individualisé

L'enfant atteint de maladie chronique ou porteur de handicap sera accueilli dans le cadre d'un PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISE rédigé à son entrée, signé et daté par le médecin et réactualisé si nécessaire au cours de la prise en charge.

8°) **La Sécurité**

Les parents doivent s'assurer que leur enfant n'introduit pas de petits objets dans le lieu d'accueil (billes, pièces de monnaie, perles, cailloux, bijoux...) pour éviter tout risque de strangulation, étouffement...pour lui-même et pour les plus petits.

Les bijoux (colliers, boucles d'oreilles, bagues, pinces à cheveux...) **sont donc formellement interdits** et le personnel demandera aux familles de les retirer si cet article n'est pas respecté.

L'Association n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vêtements.

Il est rappelé qu'à l'exception des parents ou des personnes habilitées à reprendre l'enfant nul n'est admis à pénétrer dans l'établissement sans autorisation préalable de la Directrice. Le personnel de la Halte-Garderie est sûr et compétent, la responsable de la Halte-Garderie prendra toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale, et en avertira simultanément les parents.

À tout moment de la journée, l'effectif des encadrants présents auprès des enfants dans la structure ne doit jamais être inférieur à deux adultes dont au moins un professionnel diplômé.

Tant que ces deux personnes ne sont pas arrivées, les enfants restent sous la responsabilité de leur parent ou de leur accompagnateur.

Des sorties peuvent être proposées par l'équipe. L'encadrement légal est de : un adulte pour deux enfants avec un minimum de présence de 2 adultes. Les parents qui le souhaitent seront les bienvenus pour accompagner leur enfant.

Il est également demandé de marquer les affaires de l'enfant (étiquettes textiles ou autocollantes).

Pour prévenir tout risque de sortie des enfants et accidents, Il est obligatoire de refermer systématiquement la porte d'entrée et la barrière qui sépare le lieu de vie de l'accueil ; de même que la porte d'entrée du CPE, en veillant à ce qu'elle soit bien claquée.

Les téléphones portables sont interdits dans les locaux où les enfants sont accueillis : hall d'entrée, salle de vie, de sieste, de changes etc.

9°) Assurance

La Halte-Garderie est assurée pour ses activités et dans la limite de ses horaires d'ouverture. Les parents doivent s'assurer que leur enfant est bien couvert par une responsabilité civile.

Les parents sont responsables de leur enfant tant que celui-ci n'a pas été accueilli par un membre du personnel, et dès qu'ils ont repris contact avec leur enfant au moment du départ. Les aînés qui accompagnent les parents sont sous la responsabilité des familles et attendent dans le hall de la structure.

Les poussettes peuvent **rester dans le local prévu** à cet effet par le centre de la Petite Enfance. La Halte-Garderie n'est nullement responsable des vols ou détérioration ayant lieu dans ce local. Il est conseillé de plier les poussettes **et y faire apparaître de façon visible le nom de l'enfant.**

Pour des raisons pratiques et éviter les affaires perdues, il est préférable de regrouper l'ensemble des affaires de l'enfant dans un petit sac portant son nom.

10) **Loi RGPD**

Conformément au Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 (le "RGPD") ainsi que celles de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou solliciter une limitation de celui-ci ou en demander la suppression (dans les limites des durées légales de conservation), droit que vous pouvez exercer en écrivant un mail à haltegarderie.fgbethune@gmail.com

11°) Sanctions

Pour tout manquement répété au présent règlement :

- ✓ 3 Retards à répétition,
- ✓ Place réservée et non honorée à 3 reprises
- ✓ Retard de paiement passé la quinzaine
- ✓ Non-respect des règles d'hygiène et de santé,
- ✓ Parent non joignable

Les parents s'exposent à une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation de leur enfant de la structure.

VII – ACCUEIL DES FAMILLES

Le présent règlement est soumis à l'approbation des parents lors de l'inscription, le projet d'établissement leur est présenté, les informations sont affichées tout au long de l'année au coin parents, un site internet disponible en janvier 2023 et le Facebook de la structure relatent les informations sur l'activité de la structure.

LES PARENTS SONT, D'AUTRE PART, TOUJOURS BIENVENUS DANS LA STRUCTURE pour participer aux différentes actions proposées. Le projet interculturel et respect de la diversité, sont un grand axe poursuivi dans la structure. Les parents qui le souhaitent, peuvent amener une photo de famille qui leur sera rendu après photocopie, et ainsi compléter notre mur des familles inscrites dans la structure. Ils peuvent postuler pour devenir membres du conseil d'administration.

L'équipe éducative organisera chaque année une réunion de parents afin de présenter son projet annuel ainsi que rappeler certaines règles de fonctionnement dans l'intérêt et le respect de chacun.

Un Conseil d'Etablissement a lieu une fois par trimestre entre les parents élus, la Direction, un membre de l'équipe et un membre du Conseil d'Administration.

L'équipe de la Halte-Garderie est heureuse d'accueillir les parents autour d'un café. Il est un lieu de rencontre, d'informations et d'échange entre parents et parents professionnelles. Elle invite chaque parent à participer aux ateliers parents/enfants et à ses diverses activités de développement local.

Le calendrier des actions de l'année sera affiché dans la structure.

Journée Type

8H30 : OUVERTURE DE LA STRUCTURE

- accueil et transmissions + lavage des mains

- Jeux libres

- Rangement des jeux
- Temps rassemblement pour se dire bonjour autour de comptines
- Verre d'eau, rafraichissement

- Activités
- Sieste (pour les enfants fatigués)
- Changes
- Temps calme/jeux libres
- Histoire avant le repas
- Lavage des mains des enfants par petits groupes

- Repas : les enfants sont répartis aux trois tables selon leur niveau d'autonomie
- Brossage des dents
- Temps calme (préparation à la sieste)
- Changes
- Sieste

- Jeux libres
- Rangement
- Rassemblement : Jeannot Lapin
- Rafrachissement
- Activités

- Rassemblement : jeux de doigts
- Lavage des mains
- Goûter
- Brossage des dents
- Changes
- Activités
- Jeux libres
- Départ des enfants
- Fermeture de la structure à 17 heures 30

LE MOT DE LA FIN

Nous souhaitons que notre structure réponde à vos attentes et que votre enfant se sente rapidement chez lui, au milieu de ses nouveaux copains.

Ce lieu est aussi le vôtre et nous sommes heureux de vous y accueillir, vous pouvez à tout moment de la journée participer aux activités proposées, être candidat au Conseil de la Halte-Garderie pour représenter les parents, être candidat au Conseil d'Administration qui gère la structure....

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos suggestions et à nous rejoindre dans la réalisation des différents projets.

**La Directrice et l'équipe sont à votre écoute et restent à votre disposition
Pour tous renseignements.**

Validé par le Conseil d'Administration le 10 décembre 2022

Révisé le 16 septembre 2023

ANNEXES 5 protocoles

Annexe 1 - Protocole situation d'urgence

Protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence

1. Petit incident, symptômes non inquiétants :

Tout incident survenu dans la journée de l'enfant est noté sur un registre dédié et sur les feuilles de transmissions journalières : heure, circonstances, symptômes, soins prodigués. Une information est faite aux responsables légaux.

Si un enfant a des symptômes de maladie pendant son accueil, ses parents sont prévenus pour pouvoir prendre rendez-vous chez le médecin si nécessaire ou venir rechercher leur enfant avant la fin de la journée selon son état général.

2. Accidents, maladies aiguës :

Un document très complet, validé par le médecin de la structure, est porté à la connaissance de l'équipe éducative. Ce document comprend différents protocoles précisant les symptômes alarmants chez l'enfant. Il décrit, sous la forme de ... Protocoles, la conduite à tenir en cas d'accident ou de maladie se déclarant subitement : observation, surveillance, gestes de soins simples, signes alarmants, appel au 15.

3. Intervention en cas d'urgence médicale :

En cas d'accident ou de maladie grave se déclarant pendant les heures d'accueil, un membre diplômé compris dans les 40% de l'équipe appelle le SAMU 15, donne toutes les informations nécessaires, un adulte reste auprès de l'enfant et applique les directives du médecin du SAMU.

Si l'enfant doit être conduit au Centre Hospitalier du secteur, un membre de l'équipe éducative veille à accueillir les urgentistes ou les pompiers (ouverture de la porte) et les accompagne auprès de l'enfant.

Les autres adultes prennent en charge le reste du groupe en le tenant à l'écart. Un membre de l'équipe éducative accompagne l'enfant à l'hôpital. Les parents sont avisés dans les plus brefs délais.

Annexe 2 - Mesures d'hygiène générale et renforcée

Protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou tout autre situation dangereuse pour la santé

1. Hygiène générale :

L'hygiène est un ensemble de principes et de pratiques ayant pour but de préserver et d'améliorer la santé.

L'application des règles d'hygiène a une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité pour lutter contre les sources de contamination et réduire les moyens de transmission. Une formation adéquate du personnel et un rappel régulier de la bonne pratique des règles d'hygiène sont nécessaires. Elle sera réalisée par l'infirmière de la structure.

Les mesures d'hygiène portent sur l'hygiène des locaux, des équipements, l'hygiène individuelle et l'hygiène alimentaire. Une application rigoureuse de ces mesures permet de freiner la propagation des agents infectieux. Ces mesures doivent s'appliquer au quotidien et être intensifiées en cas d'infection déclarée. Des protocoles détaillés précisent ces mesures.

2. Hygiène renforcée :

En cas d'épidémie et/ou des préconisations des autorités de santé, les mesures d'hygiène sont renforcées et précisées dans un protocole spécifique.

Une bonne compréhension de la propagation d'une maladie transmissible permet d'avoir une action plus efficace sur la mise en place des mesures d'hygiène.

3. Conditions d'accueil :

Les parents s'engagent à signaler tout événement de santé survenu en dehors des temps d'accueil à la Halte-Garderie, même s'il semble banal (administration de médicaments, vaccinations ou injection, chutes, examen médical nécessitant une anesthésie, régime, hyperthermie, maladie contagieuse dans le foyer). Cette démarche doit être faite sans crainte d'une éviction, mais seulement en vue de permettre une prise en charge la plus rigoureuse possible et la bonne compréhension des changements qui pourraient être observés chez l'enfant.

Le temps d'accueil de l'enfant peut être écourté s'il présente des symptômes au cours de la journée. La famille est toujours prévenue de l'apparition de symptômes. Celle-ci s'organise afin de consulter son médecin traitant et s'engage à avertir la Directrice de l'établissement du diagnostic en cas de pathologie infectieuse.

En cas de maladie contagieuse, le médecin de l'établissement pourra prononcer une éviction provisoire de l'enfant en précisant la durée de la mesure.

En cas d'urgence, la Directrice de l'établissement prend les mesures nécessaires.

Les parents doivent être joignables par téléphone et s'engagent à venir chercher leur enfant malade, dans les situations suivantes :

- Fièvre persistante supérieure ou égale à 39° malgré la prise de paracétamol ou fièvre mal tolérée
- Altération de l'état général
- Comportement inhabituel : enfant prostré, très agité
- Pleurs inhabituellement importants
- Difficultés respiratoires
- Difficultés alimentaires (refus prolongé du biberon, plusieurs vomissements ou diarrhées aiguës ...)

4. Santé et sécurité :

- Obligations vaccinales

Les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations selon la réglementation en vigueur dès leur admission dans l'établissement. Toute contre-indication doit être justifiée par certificat médical. Le carnet de santé de l'enfant sera périodiquement demandé à la famille pour réaliser le suivi vaccinal.

- Maladies à éviction

- Angine à Streptocoque
- Covid 19
- Scarlatine
- Oreillons
- Rougeole
- Hépatite A
- Impétigo : si forme entendue
- Gastro entérite à Escherichia coli
- Gastro entérite à Shigella
- Coqueluche
- Infections invasives à méningocoques
- Tuberculose
- Gale
- Teigne

Annexe 3 - Soins spécifiques, occasionnels ou réguliers

Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure

1. Traitement médical :

Les médicaments sont donnés à la maison chaque fois que c'est possible (*matin et soir*).

Si un médicament, ordonné par le médecin, doit être donné pendant le temps d'accueil, l'équipe se limite à appliquer les prescriptions de l'ordonnance en respectant des conditions précisées dans un protocole « délivrance de traitement », si le médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical.

Ce médicament a déjà été administré à l'enfant au moins une fois par les parents à la maison (vérification d'une éventuelle réaction allergique).

Les parents apportent l'ordonnance à la Halte-Garderie. L'ordonnance est au nom de l'enfant et est valable pour la période en cours. Le traitement est fourni par les parents avec le nom de l'enfant sur chaque boîte et la posologie précise. Il est dans sa boîte d'origine, avec la notice et la cuillère mesure, pipette ou autre moyen de mesure d'origine. Pour les antibiotiques, la reconstitution se fera à la crèche (**fournir le flacon neuf**).

A l'arrivée de l'enfant, le parent confie de la main à la main le sac des médicaments à une personne de l'équipe et signe la fiche de traitement.

Si l'équipe constate une aggravation des symptômes ou une réaction inattendue, elle prévient immédiatement le responsable de la structure, les parents et le Samu si nécessaire.

2. Intervenant extérieur :

La structure accepte, si l'état de santé de l'enfant le nécessite pour une durée déterminée la venue d'un intervenant extérieur (ex : kinésithérapeute). Les parents doivent en informer la Directrice au préalable et fournir une ordonnance.

Si ces soins s'inscrivent dans la durée, la rédaction d'un PAI s'impose.

3. Protocole d'accueil :

Pour tous les enfants avec des besoins particuliers un protocole d'accueil peut être rédigé.

Cette démarche a pour objectif de bien connaître les besoins de l'enfant au quotidien dans son environnement afin de faciliter son accueil et d'établir, entre autres, un protocole de soins médicaux (traitement médical quotidien et/ou protocole d'urgence.). Une formation sera donnée à l'équipe éducative si nécessaire.

Annexe 4 : Un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant.

Comment repérer les signes de maltraitance :

Les signes physiques :

- Ecchymoses chez un enfant qui ne se déplace pas tout seul, et/ou sur des zones cutanées non habituellement exposées
- Brûlures sur des zones habituellement protégées par les vêtements
- Fractures multiples d'âge différent.
- Chez un nourrisson, toute fracture est suspecte en dehors d'un traumatisme à très forte énergie (accident de la voie publique, chute de grande hauteur)
- L'association de lésions de types différents (morsures, griffures, brûlures, ecchymoses, etc.)

Les signes de négligences lourdes portant sur l'alimentation, le rythme du sommeil, l'hygiène, les soins médicaux, l'éducation, la sécurité au domicile ou en dehors.

Les signes de maltraitance psychologique : troubles des interactions précoces, troubles du comportement liés à un défaut de l'attachement, discontinuité des interactions, humiliations répétées, insultes, exigences excessives, emprise, injonctions paradoxales.

Les signes comportementaux de l'enfant :

- modification du comportement habituel de l'enfant pour laquelle il n'existe pas d'explication claire
- comportement d'enfant craintif, replié sur lui-même, présentant un évitement du regard
- comportement d'opposition, une agressivité, ou au contraire une recherche de contact ou d'affection sans discernement.

Les signes comportementaux de l'entourage vis-à-vis de l'enfant :

- Indifférence notoire de l'adulte vis-à-vis de l'enfant (absence de regard, de geste, de parole)
- Parent ou adulte ayant une proximité corporelle exagérée ou inadaptée avec l'enfant
- Minimisation, banalisation ou contestation des symptômes ou des dires de l'enfant.

Que faire en cas de suspicion :

Recueillir les faits

Les professionnels de la Petite Enfance sont tenus au secret professionnel (article 226-13 du code pénal). La loi du 5 Mars 2007 leur permet cependant la communication et le partage d'informations à caractère secret, dans l'intérêt de l'enfant.

La Directrice recueille les observations de l'équipe qui doivent être les plus objectives et factuelles possibles.

Elle s'entretient avec la famille en posant des questions ouvertes, sans porter de jugement, pour recueillir des informations qui pourraient expliquer ce qui a été observé ou pour déceler des signes qui doivent alerter.

Elle en informe son Conseil d'Administration.

Le signalement ou la transmission d'information préoccupante :

L'article 434-3 du code pénal prévoit que « toute personne ayant eu connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur de 15 ans s'expose à des sanctions pénales s'il n'en informe pas les autorités judiciaires ou administratives ».

En cas de danger grave ou imminent

→ Signalement au procureur de la République Tel : 03.20.78.33.33
Section mineur Tél : 03.20.78.33.94.

En dehors d'une situation d'urgence ou lorsqu'on est dans le questionnement et le doute à propos de la situation d'un enfant

→ Transmission d'information préoccupante -au Conseil départemental
Tel : 03 59 73 00 00

Courriel : crip-dtml@lenord.fr

- Soit au 119

La loi du 5 mars 2007 prévoit que les parents doivent être informés de la transmission d'une Information Préoccupante à la cellule départementale, sauf si c'est contraire à l'intérêt de l'enfant. Cette information permet le plus souvent de maintenir la relation de confiance lorsque les parents comprennent l'inquiétude des professionnels et le désir de leur venir en aide

Annexe 5 : protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324

Dans le cadre du projet éducatif de la structure, des sorties peuvent être proposées notamment en lien avec la découverte de la nature.

A ce titre, le Conseil d'Administration a défini le taux d'encadrement nécessaire afin d'assurer une sécurité maximale à :

- *Un adulte pour 2 enfants est donc requis en cas d'éloignement de la structure.*
- *Cependant s'il s'agit d'une sortie à proximité (médiathèque par exemple) il est possible de passer à 1 adulte pour 3 enfants.*

Les parents pourront être invités à accompagner et seront responsable de leur enfant uniquement.

Avant la sortie

- ✓ Informer la direction du trajet emprunté. Prévenir la Directrice si changement de trajet
- ✓ Vérifier les autorisations de sortie des enfants
- ✓ Remplir la fiche de sortie en double exemplaire. Un document pour la Directrice et le second à conserver par l'accompagnateur responsable de la sortie
- ✓ Prévoir la liste des accompagnateurs en respectant le taux d'encadrement, à savoir un adulte pour deux enfants avec un minimum de deux adultes. Prendre un portable avec les numéros d'urgence
- ✓ Préparer une trousse de secours
- ✓ Préparer et emmener le PAI des enfants qui en sont détenteurs.
- ✓ Prévoir le nécessaire pour les sorties (ticket...)
- ✓ Prévoir de l'eau
- ✓ Préparer les enfants
- ✓ Rappeler les règles aux enfants

Pendant la sortie

- ✓ Vérifier le nombre d'enfants avec la liste nominative.
- ✓ Chaque adulte garde les 2 mêmes enfants tout au long de la sortie.
- ✓ Respecter toutes les consignes de sécurité (passage piéton, ascenseur, escalier...)
- ✓ Donner de l'eau régulièrement aux enfants en cas de forte chaleur.

Retour

- ✓ Compter les enfants avec la liste nominative.
- ✓ Faire un retour aux parents

NB : Si une sortie au jardin est prévue, un adulte vérifie avant la sortie des enfants si le terrain est praticable et sécurisé.

En cas d'incident sur le trajet si besoin effectuer les gestes d'urgences et prévenir le SAMU.

V – TARIFICATION

1°) Accueil régulier et occasionnel

Le barème national est basé sur un taux d'effort appliqué aux ressources des familles selon la composition de la famille.

Composition de la famille	1 enfant	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'effort	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0.0310 %	0.0310 %	0.0310 %	0.0310 %	0.0206 %	0.0206 %	0.0206 %

Le tarif horaire sera calculé après consultation du service CDAP de la CAF du Nord. **En cas de contrôle, les données seront archivées au sein de la structure sur une durée de 3 ans.** En cas de non-accessibilité au service CDAP nous nous baserons sur l'avis d'imposition. Le revenu avant abattement sera divisé par 12 puis multiplié par le taux d'effort ci-dessus. La participation des familles est forfaitaire. Elle couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure y compris les repas principaux et les soins d'hygiène. En cas d'absence de ressources un forfait plancher est communiqué par la C.N.A.F. (voir annexe).

La structure respectera cette réglementation. Toutefois les familles composées d'enfant porteur de handicap bénéficieront du tarif immédiatement inférieur.

Les familles doivent donc informer la CAF de tous changements de situation. Si vous n'êtes pas connus de ce service, nous aurons besoin de votre dernier avis d'imposition.

Les tarifs seront remis à jour chaque année dès réception de l'avis d'imposition et **seront applicables dès le 1^{er} janvier**, En cas de changement de situation entre la déclaration de ressources et l'inscription, les ressources sont établies à partir des bulletins de salaires des 3 derniers mois. Les paiements ont lieu tous les matins auprès de la Directrice ou de la Secrétaire.

En cas d'impayée dans la quinzaine qui suit le contrat ou la réservation hebdomadaire la directrice se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant jusqu'à régularisation du paiement.

La facturation sera effectuée en début de mois **sous forme de mensualisation** pour les accueils réguliers **pour les familles qui le souhaitent** : La dépense mensuelle sera d'un même montant chaque mois sous réserve d'heures supplémentaires ou d'absence pour maladie

FORMULE DE CALCUL :

$$\frac{\text{Nombre de semaines réservées} \times \text{déduction faite des congés} \times \text{nombre d'heures hebdomadaires}}{\text{Nombre de mois retenus}}$$

2°) Accueil d'urgence

Un tarif horaire moyen établi sur la moyenne des participations familiales observées sur l'année précédente sera appliqué. Ce tarif moyen sera également appliqué pour un enfant placé dans le cadre de l'ASE.

En ce qui concerne la tarification :

Pour l'année 2023

Le forfait plancher ressources mensuelles communiqué par la C.N.A.F est de 754.16 €. Dans ce cas une attestation RSA sera demandée.

Par ailleurs, le montant des ressources mensuelles est également soumis à un plafond communiqué par la C.N.A.F. : **Il est de 6 000.00 €**

ACCUEIL URGENCE = APPLICATION DU TARIF MOYEN

A-I 5- UN ACCUEIL OUVERT A TOUS : **Axe 1**

La qualité de l'accueil reste une grande priorité au sein de la structure. La Directrice reçoit les familles en entretien lors de l'inscription afin de les informer sur le règlement de fonctionnement, le projet de la structure et la vie de l'Association. Par cet entretien, elle souhaite mieux connaître l'enfant et sa famille et déterminer les besoins d'accueil afin d'apporter les réponses les plus adaptées.

Dans le cadre du projet de développement local et social et du fait de sa mission, elle reste ensuite toujours disponible pour être à l'écoute des problématiques ou questionnement des familles, et éventuellement orienter vers les structures adéquates.

La Halte-Garderie est, pour la plupart des enfants, un des premiers lieux d'accueil en dehors de la maison. Pour les parents, c'est également la première fois qu'ils confient leur enfant à l'extérieur de la famille. La séparation est tout aussi difficile pour l'un que pour l'autre. Il est important de prendre le temps de se connaître afin de parler en toute sérénité des besoins, des habitudes voire des difficultés de l'enfant mais aussi de créer un climat de confiance entre les parents et les professionnels qui vont veiller sur lui en leur absence.

L'accueil est pour cette raison primordial dans la mise en œuvre de chacun de nos projets. Il se décline par conséquent tout au long de la présence de l'enfant dans la structure, de l'arrivée de la famille à son départ.

Ainsi, l'enfant et sa famille seront rassurés et s'adapteront dans de meilleures conditions. Pour se sentir en sécurité, le tout-petit a besoin de connaître les adultes qui s'occupent de lui, il aime retrouver ses repères et ses habitudes. L'organisation de la structure doit lui garantir cette stabilité.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT quelle que soit sa situation médicale

Hormis les maladies à évictions notifiées dans le protocole santé, les enfants malades seront accueillis dans le respect du dit protocole annexé au règlement de fonctionnement.

L'ACCUEIL DE LA FAMILLE quelle que soit sa situation économique et sociale

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des 2 parents ou de parent unique, aucune condition de revenu ni de condition de fréquentation minimale ne sont exigées. L'Association a pour vocation d'aller vers les familles les plus en difficultés, c'est pourquoi elle a établi dès son origine un large partenariat. En effet, les partenaires du quartier nous orientent les familles en fonction de leurs besoins.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT en situation de handicap ou nécessitant un PAI

L'annonce du handicap provoque généralement un traumatisme pour les parents et la famille de l'enfant. Divers sentiments les envahissent ; la peur de la douleur, des restrictions que le handicap engendre dans la vie de l'enfant voire les conséquences.

Le handicap peut provenir d'une maladie génétique ou de manière accidentelle. Il est même parfois décelé au sein des structures petite enfance par l'observation de carences de développement.

Les enfants peuvent être dépendants en fonction de l'âge et de la nature du handicap. Ils se sentent fragilisés et en insécurité, ils ont du mal à faire confiance à leur propre corps et s'accrochent à leurs parents. C'est pourquoi, l'accueil en structure petite enfance ne peut être que bénéfique. Il ne nécessite pas de gros équipements à cet âge (0-3 ans) mais de la disponibilité et une connaissance de base des divers handicaps. Les enfants porteurs de handicaps sont souvent accueillis dans le cadre d'un PAI et les partenaires de la famille sont souvent associés à l'accueil et accompagner par des professionnels. La Halte-Garderie est pour eux un lieu ludique neutre de découverte et de plaisir.

Les parents ont pour leur part besoin d'être entendu, accompagnés et soutenus. La structure leur permet de concilier leur vie familiale et professionnelle mais aussi de se confier, et d'accéder à une structure de type plus traditionnel, extérieur à tout ce qui est médicalisé.

L'accueil en structure développe l'empathie des enfants et des adultes. Il permet le changement de regard et l'inclusion.

La structure est partenaire du pôle ressource handicap des papillons blancs, l'espace Lebovici. Elles permettent d'accompagner les professionnels sur certains questionnements mais aussi d'orienter les familles en cas de nécessité.

B-PROJET EDUCATIF

Chaque axe du projet a été décliné en actions répertoriées sous forme de fiches actions. Chacune d'elles comprend dans la mesure du possible :

- Une partie théorique.
- Les objectifs pour les enfants.
- Les objectifs pour les parents.
- Les objectifs pour les professionnels.
- Les objectifs pour le quartier.
- Sa mise en œuvre.

Elles seront régulièrement réévaluées en fonction de leur mise en œuvre, leur pertinence et selon l'évolution des besoins des familles et des enfants.

Elles serviront également de base à l'élaboration du rapport d'activité annuel.

B-I 1 LES OBJECTIFS GENERAUX

1*) Au niveau de l'enfant

- Promouvoir l'inclusion
- Accueillir chaque enfant quelles que soient ses différences.
- Promouvoir l'égalité fille garçon dès le plus jeune âge
- Veiller à un développement physique, psychologique et affectif harmonieux.
- Stimuler l'enfant au travers d'activités d'éveil.
- Observer l'évolution de chaque enfant
- Permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie.
- Aider l'enfant à vivre la séparation.
- Travailler sur la socialisation (poser des limites).
- Préparer l'enfant à l'entrée à l'école maternelle
- Permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement sain
- Découvrir l'environnement qui l'entoure, la nature
- Être sensibilisé à toutes formes d'art

2*) Au niveau du parent

- Permettre un épanouissement de l'individu dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale.
- Permettre l'implication des parents dans la vie de la structure dans le respect de la diversité qu'elle soit culturelle, économique, sociale ou physique.
- Reconnaître, soutenir et valoriser les parents dans leur fonction parentale.
- Favoriser le lien parents-enfant.
- Prévenir les risques de violence à enfant.
- Sensibiliser les parents aux compétences de leur enfant dès le plus jeune âge
- Avoir un lieu ressource pour s'ouvrir sur le quartier et répondre à leur besoins (orientation vers les structures utiles à leurs besoins)

- Sensibiliser les parents à l'environnement et à la nature afin qu'eux-mêmes puissent transmettre à leur enfant
- Sensibiliser les parents aux diverses formes d'art

3*) *Au niveau du quartier*

- Etablir un large partenariat dans le domaine de la petite enfance. Promouvoir toutes actions liées directement ou indirectement à la petite enfance sur le quartier particulièrement auprès des familles les plus en difficultés.
- Promouvoir la parole des familles au niveau petite enfance.
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion. Respecter le droit à la différence.
- Elargir les liens sociaux entre les familles par la participation à la vie de la structure et au-delà à la vie du quartier.
- Favoriser la mixité sociale.
- Promouvoir des actions de solidarité sur le quartier.
- Faire connaître aux familles les associations, outils du quartier ou à proximité comme la médiathèque, les associations culturelles

B-I 2 – LA BIENTRAITANCE Axe 4

La bientraitance, c'est ce petit plus qui fait toute la différence, ce détail infime qui fait de l'autre, quel qu'il soit, un individu respectable dont les besoins et les désirs sont entendus et pris en compte (Patricia CHALON).

Au niveau de l'enfant

- Exprimer ses besoins et ses désirs.
- Apprendre à respecter les besoins de l'autre.

Au niveau du parent

- Exprimer ses besoins et ses désirs.
- Être entendu.
- Suivre le rythme de développement de l'enfant.
- Répondre à ses besoins.
- Utiliser un langage adapté et valorisant.
- Prendre soins de ses propres besoins.

Au niveau des professionnels

- Prendre en compte les désirs, les besoins des enfants et des familles.
- Utiliser la reformulation comme outils pour mieux communiquer.
- Valoriser les enfants et les parents.
- Veiller au bien-être physique affectif et social des enfants.
- Ecouter les besoins.
- Poser les limites nécessaires être cadrant pour être rassurant.
- Accompagner les familles.
- Être dans les concertations pour une meilleure cohérence d'action.
- Assister aux analyses de pratiques pour être au plus près des difficultés et des réponses à apporter.
- Accueillir parents et enfants dans un environnement propre, rangé et accueillant

Au niveau du quartier

- Être au plus proche des besoins du quartier.
- Valoriser le partenariat pour adapter les réponses nécessaires.

Mise en œuvre

Au quotidien, chacun veille à ce qu'elle soit respectée dans tous les instants de la journée, tant au niveau des enfants, des parents que des professionnels. Des formations ont été suivies par les salariés.

B-I 3– L’ESTIME DE SOI Axe 1 ; 2 ; 4

La construction de l’image de soi est liée au regard positif que les autres portent sur soi. Elle débute dès la petite enfance très tôt avec le regard de la mère dans un premier temps puis par les autres personnes de l’entourage puis le réseau social (structure petite enfance, école etc...).

L’estime de soi pour se développer se maintenir ou se renforcer à besoin tout au long de l’enfance non seulement de relations suffisamment positives mais aussi par des apports de succès et de réussite. Ainsi, sera également développé la confiance en soi.

Toutefois, l’estime de soi reste très fragile tout au long de l’enfance et surtout de l’adolescence (Philippe MAZET).

Au niveau de l’enfant

- Se sentir écoutés et compris, valorisés par l’équipe et les adultes qui l’entourent.
- Prendre sa place au sein du groupe.
- Explorer et faire des expériences enrichissantes et valorisantes.

Au niveau du parent

- Avoir un regard bienveillant.
- Observer les progrès et réussites de l’enfant et surtout les valoriser.
- Se sentir reconnu et valorisé dans son rôle parental et citoyen.

Au niveau des professionnels

- Valoriser les compétences de l’enfant vis-à-vis de lui-même des autres enfants et des parents.
- Veiller au bien-être et à l’hygiène de chaque enfant.
- Veiller à l’intégrité tant intérieure qu’extérieure de l’enfant.
- Proposer des actions adaptées au développement de chaque enfant afin d’éviter la situation d’échec.
- Avoir une attitude bienveillante pour tous

Mise en œuvre

Comme pour la bientraitance, chaque acte de la vie quotidienne, veille au respect de la construction de l’estime de soi

B-I 4 LA LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES GARCON/FILLE Axe 3 ; 7

Les enfants construisent leur identité et se projettent à partir de leur observation des adultes. L'observation de son environnement peut constituer un apprentissage de la répartition des rôles. Depuis les années 90, les fabricants de jouets ont accentué la mise sur le marché des jouets genrés. Lutter contre les stéréotypes fille/garçon, c'est lutter contre les discriminations sexistes dès la petite enfance et favoriser l'égalité des sexes à l'âge adulte.

Parfois certaines familles sont inquiètes de voir leur garçon jouer à la poupée ou une fille aux voitures, ceci pourrait éventuellement modifier le genre de leur enfant.

Mais aussi, certains parents ou professionnels même en ayant les meilleures intentions possibles, peuvent inconsciemment favoriser des stéréotypes par une parole, l'invitation à orienter les enfants vers certains jeux.

Les stéréotypes de genre peuvent avoir un impact sur le développement et la santé de l'enfant dès son plus jeune âge.

Au niveau de l'enfant

- Avoir à disposition une diversité de jeux : déguisements, perruques, coin dinette, coin voitures en accès libre.
- Mettre à dispositions des albums jeunesse propices à l'expression
- Avoir la possibilité de choisir son jeu
- Être accueilli de la même manière que ses camarades
- Développer l'estime de soi
- Développer les compétences de l'enfant

Au niveau du parent

- Sensibiliser les adultes aux enjeux de l'égalité fille/garçon
- Être sensibilisé aux enjeux de la mixité
- Être rassuré pour l'avenir de leur enfant.

Au niveau des professionnels

- Accueillir et accompagner les enfants de façon égale qu'ils soient garçon ou fille
- Proposer des jeux / ateliers en fonction des besoins et appétences des enfants et non en fonction de leur sexe
- Promouvoir les jeux d'imitations
- Transmettre des valeurs de respect, équité / égalité
- Offrir une liberté de choix aux enfants
- Sensibiliser les adultes aux enjeux de l'égalité fille/garçon
- Avoir plus de mixité dans les équipes de professionnels de la petite enfance
- Former les professionnels
- Réfléchir en équipe sur sa propre représentation

- Être vigilant aux petites remarques anodines mais pleine de messages pour les enfants

Au niveau du quartier

- Prévenir le sexisme et les violences
- Transmettre une culture de l'égalité
- Avoir une cohérence dans le discours

Mise en œuvre

- Jeux à disposition en fonction des besoins des enfants et non en fonction de leur sexe
- Accès libre aux jeux
- Tous les enfants sont invités à participer à chaque proposition.
- Être attentif à notre façon de verbaliser les choses.
- Préserver le jeu de l'enfant
- Répondre aux questions des parents et dédramatiser les situations de jeux qui les inquiètent.

B-I 5 LA PERIODE DE FAMILIARISATION Axe 2 ; 3

Théorie

Au départ, l'enfant ne distingue pas l'autre de lui, les objets qui le touchent. Il a une relation fusionnelle avec sa mère et ne pourra grandir qu'en se séparant peu à peu d'elle. Au début, ces moments d'éloignements seront vécus comme une déchirure pour l'un et pour l'autre. Ressentir ce manque est pourtant une épreuve nécessaire qui va pousser l'enfant à plus d'autonomie. Si ce passage se fait dans de bonnes conditions, c'est-à-dire si l'enfant sait qu'après la séparation, il y a les retrouvailles, et que sa mère continue d'exister même lorsqu'elle est absente, alors l'enfant ne se sentira pas abandonné. Il pourra se créer un espace personnel.

Accueillir un enfant en Halte-Garderie, c'est donc mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à son adaptation. C'est également accueillir ses parents, repérer ce qui se passe pour l'un comme pour l'autre. C'est être attentif à l'intensité des émotions lors de la séparation et aux conditions dans lesquelles se passent les retrouvailles.

Au niveau de l'enfant

- Se sentir accueilli, rassuré et sécurisé par un environnement adapté à ses besoins.
- Permettre à l'enfant de se dissocier de son parent et vivre cette séparation dans les meilleures conditions possibles.
- Trouver sa place au sein de la structure, du groupe d'enfant et des nouveaux adultes qui l'entourent.
- Prendre le temps pour les professionnelles de connaître les rythmes et habitudes de l'enfant.

Au niveau du parent

- Être reconnu comme premier éducateur de son enfant.
- Premier éducateur de son enfant, transmettre à la structure les habitudes et besoins de son enfant dans la coéducation.
- Être en confiance avec les professionnelles à qui il confie son enfant.
- Prendre le temps nécessaire et suffisant à chacun pour se séparer.
- Apprendre à se détacher de son tout-petit de manière progressive.

Au niveau des professionnels

- Valoriser le parent dans sa fonction parentale.
- Être disponible et accueillant.
- Être à l'écoute.
- Respecter les attentes et coutumes des familles.
- Veiller à réaménager l'espace sécurisé en fonction des besoins de l'enfant.

Au niveau du quartier

- Donner une image rassurante et accueillante de la structure aux parents afin de leur donner envie de franchir la porte d'autres associations du quartier.

Mise en œuvre

Lors du premier accueil, le référent accueille l'enfant et ses parents pendant deux heures. Il a pris la précaution de prendre connaissance du dossier d'inscription, il est vigilant à accompagner les parents dès leur arrivée. Il présente les différentes étapes de l'accueil (casier, chaussons, salle de changes, coin repas, accueil « café » ...) ainsi que les membres de l'équipe éducative. Il propose un moment convivial autour d'un café/thé ou eau. Il remplit une fiche de rythme de vie (appelée « fiche d'accueil ») avec eux afin de mieux connaître l'enfant et ses habitudes. Celles-ci seront respectées au mieux dans la structure dans la limite de la contrainte de la collectivité. De leur côté, les parents apprennent à connaître les professionnels à qui ils vont confier leur enfant. Ils observent le fonctionnement de la Halte-Garderie et peuvent poser toutes questions nécessaires à la mise en confiance.

Les heures d'adaptation se font lors de 2 créneaux horaires afin de perturber le moins possible le rythme des enfants et de la structure :

La « fiche accueil » remplie lors de l'adaptation sera réactualisée régulièrement

Lors du second accueil, les parents restent une quinzaine de minutes pour rassurer l'enfant et confient l'enfant à la structure pour une 1h00/1h30.

Puis un troisième temps d'accueil de l'enfant seul est proposé, prolongé ou non selon les besoins de l'enfant.

A l'issue des deux temps de garde de l'enfant « seul », l'équipe et les parents se concertent et évaluent les temps d'accueil à venir en fonction du rythme de l'enfant, de sa capacité à s'adapter et des impératifs professionnels ou familiaux des parents. Cette adaptation progressive correspond aux besoins croissants et changeants de l'enfant dont le processus le conduit vers l'indépendance et l'ouverture.

Il est toujours possible aux parents de téléphoner pour prendre des nouvelles de leur enfant.

A l'issue d'un mois, le référent propose un entretien à la famille pour faire le point.

Ensuite, des points réguliers sont possibles afin d'évaluer les progrès de l'enfant, son intégration à la collectivité et les attentes des parents.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour y donner du sens, il est indispensable que cette phase d'adaptation soit réalisée sur une période de 2 semaines.

B-I 6 LA NOTION DE REFERENCE Axe 3

La référence est un outil de travail et d'organisation dans l'action et le suivi de l'enfant. L'enfant accueilli en collectivité a besoin d'une continuité de soins facilitée par la personne « référent ».

Au niveau de l'enfant

- Apporter la sécurité dont le jeune enfant a besoin en l'absence de ses parents afin qu'il ait ensuite les ressources nécessaires pour aller vers les autres (enfants/adultes) en fonction de son rythme et de ses capacités.
- Permettre un accueil individualisé et sécurisant.
- Avoir cette référence et le cadre nécessaire.

Au niveau du parent

- Être rassuré.
- Etablir un lien de confiance.
- Avoir une personne ressource, un repère pour échanger sur les progrès de l'enfant, leurs questionnements.
- Se sentir accueilli individuellement

Au niveau des professionnels

- Centraliser et faire circuler l'information concernant l'enfant tant pour l'équipe que pour le parent.
- Répondre au plus près aux besoins de chaque enfant.
- Suivre l'évolution du développement de l'enfant par les grilles d'évaluation.
- Avoir une fonction de veille pour alerter et proposer une prise en charge adaptée.

Mise en œuvre

Tous les professionnels interviennent auprès de tous les enfants et le référent s'assurent que l'intervention de l'équipe est en accord avec le projet.

Le référent participe aux bilans, s'il y a lieu et particulièrement sur les accueils en place d'éveil ou PAI (projet d'accueil individualisé).

La notion de référence est expliquée aux parents.

En réunion, le référent présente la grille d'observation qu'il aura préalablement remplie.

Le référent met des mots sur les diverses émotions de l'enfant (chagrin, tristesse, peur, joie curiosité etc.....)

Le référent est à la fois proche physiquement et verbalement de l'enfant et des parents.

Dans les premiers temps de l'adaptation le référent joue le rôle de « porte-parole » de la famille à l'équipe et de l'équipe à la famille.

B-I 7 LES TRANSMISSIONS AXE 3

Elles sont très importantes car elles permettent de connaître l'état général de l'enfant, que ce soit à l'arrivée pour les professionnels ou au départ pour les parents. Elles permettent ainsi de respecter au maximum les besoins des enfants et de respecter la coéducation. Elles font « lien » pour l'enfant qui a besoin de continuité de soins.

Au niveau de l'enfant

- Être pris en considération.
- Être respectés dans son rythme.
- Être pris en charge tout au long de la journée dans la continuité et le respect du rythme de chaque enfant.

Au niveau du parent

- Être reconnus en tant qu'éducateurs de son enfant.
- Être dans la co-éducation et la continuité de prise en charge de l'enfant
- Être rassurés dans la prise en charge de l'enfant.
- Être au courant de ce que fait et vit l'enfant en son absence.
- Discuter de l'enfant, des préoccupations sur l'éducation...

Au niveau des professionnels

- Récolter les informations nécessaires à une meilleure prise en charge de l'enfant.
- Discuter avec les parents, repérer les difficultés quand il y en a et pouvoir orienter les familles vers les structures compétentes.

Au niveau du quartier

- Être un lieu « ressources ».

Mise en œuvre

Un cahier est utilisé pour les transmissions l'arrivée et au départ de l'enfant par une professionnelle qui note les informations importantes pour la prise en charge de l'enfant sur le cahier. Chaque professionnel prend connaissance des informations notées à son arrivée.

Lors du repas et de la sieste, un professionnel note ce que l'enfant a mangé et le temps de sommeil. Le soir, ces notes sont retransmises aux parents ainsi que les activités qui ont été réalisées par l'enfant ou la petite anecdote du jour.

B-II – LA VIE QUOTIDIENNE ET LES SOINS DE L'ENFANT.

La vie quotidienne du tout-petit est rythmée avant tout par les besoins physiologiques. Au quotidien, la prise en charge de l'enfant par les professionnels se veut être pédagogique et réfléchie.

B-II 1 LES TEMPS DE REGROUPEMENT Axe 2 ; 4 ; 5

Le regroupement en début de demi-journée est un moment convivial entre enfants et adultes. Il s'agit de se dire bonjour, de se présenter, de lire des histoires ou de chanter. Ces temps sont propices à la socialisation par le respect de certaines règles, à donner des repères dans le temps, à canaliser les enfants et à favoriser la communication verbale.

Au niveau de l'enfant

- Se repérer dans la journée.
- Dire « bonjour » aux autres enfants et aux adultes.
- Respecter certaines règles (écoute, rester assis etc...).
- Connaître le déroulé de la journée.
- Apprendre des comptines et des chansons.
- Développer le langage et l'expression orale.
- Développer la mémoire.

Au niveau des professionnels

- Favoriser le langage.
- Favoriser la communication verbale.
- Valoriser les progrès des enfants.

Au niveau du quartier

- Favoriser les échanges avec les partenaires.

Mise en œuvre

En début de journée les enfants et les adultes se présentent.

Avant chaque temps de regroupement les enfants accompagnés par l'équipe rangent les jeux utilisés. Une petite musique accompagne et donne le signal repère du rangement.

Ensuite les enfants sont invités à s'asseoir dans le coin aménagé (tapis banquettes) à cet effet.

Avant chaque repas ou goûter, un rituel est instauré pour le lavage des mains avec la chansonnette les mains sales. Les enfants sont invités à rejoindre la fontaine calmement.

B-II 2 LES REPAS Axe 1 ; 2 ; 8

Se nourrir est une fonction vitale pour l'homme et par conséquent pour l'enfant. L'alimentation donnée notion de plaisir mais aussi assurer les apports énergétiques nécessaires à tous les processus vitaux et au maintien de la température corporelle à 37 degrés.

Lors de l'accueil à la Halte-Garderie, il est important de prendre en compte la dimension affective de l'alimentation car l'enfant est au stade oral de son développement.

On observe plusieurs phases (*Voir Annexe 1*) :

- Alimentation lactée exclusive jusque 4 mois révolu
- Allaitement
- Alimentation diversifiée et mixée introduite progressivement jusqu'à l'apparition suffisante de dents
- Alimentation solide.

Les temps de repas peuvent souvent être un enjeu important dans la relation parents-enfants.

Au niveau de l'enfant

- Respecter le rythme alimentaire.
- Fournir un repas équilibré et varié.
- Compléter la diversification
- Permettre une ambiance calme et conviviale avec les camarades.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant et sa socialisation.
- Sensibiliser aux formules de politesse « s'il te plait, merci... ».
- Développer le langage et les sens.
- Favoriser le goût et la satiété.
- Amener progressivement des règles d'hygiène.
- Amener l'enfant à patienter (attendre son tour).

Au niveau du parent

- Être rassurés par le respect des coutumes malgré la contrainte de la collectivité.
- Avoir des conseils sur les rythmes alimentaires du jeune enfant.
- Accompagner à la mise en place de la diversification
- Avoir la possibilité d'exposer les difficultés au moment du repas et être déculpabilisé

Au niveau des professionnels

- A la demande des parents, leurs apporter certains conseils sur l'équilibre alimentaire afin d'éviter les carences.
- Rassurer les parents en respectant au mieux leurs coutumes malgré la contrainte de la

collectivité.

- Soutenir les parents dans leur action éducative autour des repas pour limiter les conflits parent /enfant afin que le repas soit un moment de plaisir et de découverte.
- Au retour, informer le parent sur la façon dont l'enfant a pris son repas afin d'équilibrer la journée.
- Se tenir informer des évolutions dans la diversification alimentaire

Au niveau du quartier

- Travailler en partenariat avec l'espace santé et la PMI.

Mise en œuvre

- *La structure est attentive à respecter les régimes alimentaires des enfants accueillis*
- Réception des repas.
- Application des protocoles de réception et de service des repas en lien avec les normes européennes (température, contrôle de la commande, remise en température progressive).
- Organisation des repas :

* Repas vers 11 H 45 :

- Organiser le repas en fonction des âges variables des enfants.
- Proposer les différents goûts et couleurs dans l'assiette.
- Apprendre la patience, en donnant le dessert à chaque enfant en même temps.
- Exprimer les formules de politesse » s'il te plait » et » merci ».
- Apprendre à se lever de table après autorisation de l'adulte.
- Se laver des mains avant et après chaque repas.
- Proposer un gant de toilette à la fin de chaque repas pour permettre à l'enfant de se nettoyer la bouche et les mains de façon autonome.
- Ranger sa chaise avant de quitter la table.

Le temps du repas est un instant de plaisir et de convivialité, il est important de respecter les échanges verbaux entre enfants, de les amener à se respecter les uns les autres et de respecter le rythme et l'appétit de chacun.

* Goûter vers 16 H00 :

- Un adulte qui sert.
- Un adulte à la table des plus grands autonomes.
- Deux adultes s'occupent des plus petits.
- Favoriser l'autonomie en donnant un gant de toilette à chaque enfant de manière individuelle et privilégiée.

B-II 3 LE SOMMEIL Axe 2 ; 8

Une hormone de croissance est secrétée durant le sommeil qui comprend un cycle de 90 minutes en trois phases l'endormissement, le sommeil lent (récupération physique), le sommeil paradoxal (rêve et récupération psychique).

Un sommeil de qualité permet donc à l'enfant de grandir et de se développer correctement. Le sommeil est souvent réparateur d'une longue journée et permet de récupérer des efforts effectués dans la journée. Un enfant fatigué n'est plus attentif aux apprentissages soit il manque de tonus, soit il est dissipé. Une sieste est indispensable pour l'équilibre de l'enfant jusque 4 ans.

« DORMIR, C'EST GRANDIR »

Au niveau de l'enfant

- Permettre la récupération physique et mentale.
- Respecter le rythme de sommeil de chaque enfant ainsi que sa croissance.
- Proposer les conditions idéales d'endormissement pour un sommeil de qualité.
- Sensibiliser les enfants à la présence des autres dans la chambre.

Au niveau du parent

- Prendre conscience du respect du rythme.
- Être entendus dans les difficultés d'endormissement à la maison.

Au niveau des professionnels

- Respecter le souhait des parents en ne négligeant pas les besoins de l'enfant et du respect de son rythme.
- Informer les parents sur l'importance du sommeil dans le développement de l'enfant.
- Veiller à avoir une chambre rangée accueillante et propice au sommeil

Au niveau du quartier

- Continuer le partenariat avec les structures compétentes sur le rythme de vie du tout-petit.

Mise en œuvre

- Un lieu calme, sombre non surchauffé (avec un filet de luminosité pour différencier le jour et la nuit), aéré régulièrement est indispensable.
- La sieste est proposée aux enfants en concertation avec les parents selon le rythme déjà vécu avant d'arriver à la Halte-Garderie ou selon les observations de signes de fatigue.
- En fonction de la phase d'adaptation de l'enfant la sieste dans la chambre est progressive. Un lit est installé dans la salle d'activité les premiers jours d'accueil de l'enfant, le temps qu'il ait repère les lieux.
- Un adulte reste présent dans la chambre pour la surveillance de sieste (décret août 2000).
- Au réveil, l'adulte accompagne l'enfant en salle de jeu jusqu'à ce qu'un autre adulte le prenne en charge et favorise le réveil en douceur.
- Il est important de respecter le rythme et de ne pas empêcher un enfant qui le souhaite de dormir sous prétexte qu'il ne dormirait plus le soir.
- Il faut être vigilant à ne pas manquer la phase d'endormissement et à respecter le rituel d'endormissement de chaque enfant. Le doudou et/ou la tétine sont bien sûr les bienvenus.

Une sieste est proposée le matin vers 10H00 si besoin, 12H30 pour les enfants présents en journée, 14H30 pour l'après-midi (en fonction du rythme de chacun)

B-II 4 L'ACQUISITION DE LA PROPRETE Axe 2 ; 3 ; 4 ; 8

L'apprentissage de la propreté ne peut se faire de manière sereine que si les exigences maternelles ne dépassent pas les possibilités du bébé (WINNICOTT).

L'enfant est capable de contrôler ses sphincters à partir de 20 mois mais il faut savoir que chaque enfant a son propre rythme de développement. Le repère pour commencer l'apprentissage est quand l'enfant est capable de monter et descendre un escalier ou de s'accroupir en gardant l'équilibre (18 à 20 mois DOLTO parlent même de 20 à 30 mois). C'est également la période de l'attrait de ce qui est présenté comme sale par les parents (sauter dans une flaque d'eau, se barbouiller de peinture ou de nourriture). Il est important à cet âge, de l'autoriser à expérimenter dans la limite de l'acceptable déchirer du journal, détruire une tour, casser. La motricité est importante à cet âge ainsi que la notion de plaisir et de faire plaisir aux parents.

Au niveau de l'enfant

- Respecter le rythme de chaque enfant.
- Le valoriser dans sa prise d'autonomie.
- Dédramatiser les « petits accidents ».
- Apprendre quelques bases d'hygiène.

Au niveau du parent

- Echanger entre parents et professionnels sur les procédés et les habitudes à la maison.
- Informer les parents des étapes du développement de l'enfant afin de choisir le moment le contexte propice.
- Les sensibiliser à l'hygiène en ramenant du linge propre pour chaque change (gants de toilette, serviettes, tenue de rechange).

Au niveau des professionnels

- Accompagner et conseiller les parents en demande.
- Ne pas se substituer aux parents : l'apprentissage commence à la maison.
- Dédramatiser les « petits accidents » tant au niveau de l'enfant que des parents.
- Encourager et positiver les attitudes des enfants.

Au niveau du quartier

- Faciliter les conditions d'entrée à l'école maternelle.

Mise en œuvre

- La structure ne propose pas de mettre l'enfant au pot avant que la famille n'ait commencé à la maison.
- Ne pas forcer l'enfant qui n'est pas prêt.

- Proposer régulièrement le pot à chaque change.
- Laisser le libre choix entre le pot et les mini-toilettes.
- Limiter le temps sur le pot.
- Faciliter l'autonomie de l'enfant par un accès libre aux toilettes grâce à la porte battante.
- Féliciter et encourager l'enfant.
- Proposer à l'enfant le lavage des mains après chaque change et passage aux toilettes.
- Quitter définitivement la couche lorsque la propreté est acquise pour le repère de l'enfant.

La propreté ne doit pas être une source de conflit ni de chantage pour l'entrée à l'école maternelle

B-III – L'EVEIL ET LE DEVELOPPEMENT

L'activité motrice et le langage sont les principales acquisitions de l'enfant de moins de deux ans. Elles sont par conséquent la base des activités que nous proposons

B-III 1 LA PSYCHOMOTRICITE Axe 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 9

La psychomotricité est un concept large désignant la « manière d'être au monde » de chaque individu. A partir de cette idée, selon laquelle le corps et l'esprit sont liés, différentes actions existent :

- La rééducation de troubles s'exprimant corporellement (exemple : l'instabilité et le manque d'attention, le stress chez l'adulte, les différentes aides pour les personnes handicapées, les autistes...) en centres spécialisés.

- La psychomotricité travaille en association avec les orthophonistes, les kinésithérapeutes, les psychologues, les éducateurs... pour une prise en charge globale de la personne. La thérapie psychomotrice s'adresse à un niveau plus profond de la personne, il s'agit alors d'une psychothérapie à médiation corporelle.

La prévention, qui nous concerne ici, s'adresse quant à elle à des personnes sans troubles graves. La psychomotricité consiste alors à faire en sorte que la qualité de vie, l'accord entre le corps et l'esprit soit de bonne qualité afin de prévenir des troubles, un mal-être, favoriser l'évolution ultérieure de la personne...

Avec les enfants et les parents du quartier, l'objectif sera de favoriser l'acquisition de bases solides (confiance en soi, en ses capacités, expression et expressivité, plaisir d'agir pour mieux penser...) pour une enfance, une croissance de qualité, pour développer certaine adaptabilité et implanter la précocement la notion de réussite.

Le concept de motricité libre évoqué par Emmy Pickler dans les années 70, s'est démocratisé ces dernières années au regard de l'arrivée des neurosciences. Il s'agit de permettre à l'enfant d'acquiescer chaque étape de son développement sans que l'adulte ne fasse à sa place.

Au niveau de l'enfant

- Permettre à chaque enfant d'exprimer ses capacités dans un espace sécurisé.
- Stimuler son évolution motrice.
- Tenter des expériences
- Assimiler des règles de sécurité.

- Accepter la frustration et l'attente.
- Respecter les autres enfants.
- Acquérir une confiance en soi suffisante.
- Appréhender l'espace.
- Prendre conscience de son corps et de ses limites.
- Apprendre à se contenir.
- Asseoir une base corporelle sécurisée pour être disponible aux futurs apprentissages.

Au niveau du parent

- Sensibiliser les parents aux besoins des enfants en fonction de son développement, du respect de son rythme.
- Prendre conscience des compétences de l'enfant et de sa capacité très jeune à assimiler des règles.
- S'autoriser à faire confiance à l'enfant
- Être informé des orientations possibles en cas de nécessité de prise en charge de leur enfant.

Au niveau des professionnels

- Développer le sens de l'observation
- Partager les observations
- Développer et assurer ses connaissances du développement de l'enfant ordinaire
- Faire confiance aux compétences de l'enfant
- Respecter le rythme et les besoins ... de l'enfant
- Favoriser l'accompagnement à la parentalité en termes de motricité
- Être sensibilisés aux premiers signes d'alerte des troubles du développement

Au niveau du quartier

- Accueillir les enfants ayant des besoins spécifiques
- Créer et maintenir un lien avec les différents acteurs médico sociaux
- Proposer un espace de primo prévention dans le cadre de l'accueil de l'enfant

Mise en œuvre

Un psychomotricien est maintenant salarié de la structure 28 heures par semaines. Il propose des actions motrices en individuel ou en petits groupes en salle de motricité ou dans le cadre du quotidien de la structure.

Il dispense des actions de formation continue auprès des professionnels.

B-III 2 LA DANSE (avec danse et création) Axe 2 ; 3 ; 4 ; 5 ;9

Théorie : Le mouvement chez l'enfant est un des besoins primordiaux.

Egal au besoin de respirer. Besoin constant. Nécessite de lui proposer des moyens pour répondre à ce besoin.

La danse principalement par le mouvement et le souffle permet d'extérioriser ses émotions. Celle-ci est donc un moyen de communication notamment chez les enfants qui n'ont pas encore acquis le langage verbal.

Au niveau de l'enfant

- Développer la coordination du corps
- Développer l'imaginaire
- Développer la créativité
- Développer les sens
- Développement du schéma corporel
- Extérioriser des émotions
- Moyen de communication
- Répondre au besoin de mouvement
- Sensibilisation à la musique et à la pratique de la danse
- Sensibilisation au rythme
- Notion de plaisir
- Suivre une consigne

Au niveau du parent

- Sensibilisation au besoin de mouvement de leur enfant
- Comprendre les émotions extériorisées par l'enfant lorsqu'il danse

Au niveau des professionnels

- Répondre au besoin de mouvement des enfants
- Autre moyen de communication

Au niveau du quartier

- Aspect culturel, apprendre d'autres formes de danse

Mise en œuvre

Tous les 15 jours, une intervenante de Danse et Création *propose des ateliers* au sein de la Garderie auprès d'un petit groupe d'enfants.

A l'aide d'accessoires (rubans, coussins sensoriels, plaques sensorielles...) les enfants bougent en rythme sur la musique.

À tout moment de la semaine, il est également proposé aux enfants de s'exprimer corporellement comme la boum des lapinous le vendredi après-midi.

B-III 3 LE LANGAGE Axe 2 ; 3 ; 4

Le langage est l'activité nerveuse complexe qui permet d'exprimer et de comprendre des idées au moyen de sons et de bruits, de signes écrits et de gestes.

Il existe cependant le langage verbal et le langage non verbal, ou langage du corps. En effet, la communication peut se faire au moyen de gestes, de sons ou par le regard.

Si l'on reprend les concepts de WINNICOOT, dans les six premiers mois de sa vie, l'enfant est en symbiose avec la mère. Il voit le monde qui l'entoure comme un tout et la mère comme un objet dont il est indissociable. C'est par le corps qu'il va pouvoir établir les premières formes de communication, communications non verbales avec son entourage et son environnement. Par les sensations, par les mouvements, il va petit à petit se différencier, se détacher de l'autre. C'est dans ce sens que J. PIAGET qualifie les deux premières années de la vie comme « stade sensori-moteur » du développement intellectuel. Ce stade est important dans le processus de maturation, les bébés utilisent leur corps et leur sens pour établir un échange avec la mère, lui transmettre des émotions et des messages.

Petit à petit, par la maîtrise de ses gestes et de ses sens, le nourrisson va acquérir les notions nécessaires à la conceptualisation. La période linguistique est caractérisée à son début et jusque trois ans par l'acquisition d'un premier capital de mots et par l'apparition d'énoncés rudimentaires qui libèrent l'enfant des contraintes du geste et ou de la mimique jusqu'alors indispensable à la communication.

L'acquisition des mots est d'abord lente (à un an l'enfant a acquis environ 5 à 10 mots) puis très rapide (à 2 ans le vocabulaire peut alors atteindre 200 mots). C'est vers 18 mois que l'enfant commence à construire des énoncés en combinant deux mots de sens différents.

Selon J. PIAGET, après deux ans, au stade préopératoire, le langage verbal va prendre de plus en plus de place dans la communication. L'utilisation du corps va alors jouer un rôle complémentaire au langage dans l'acquisition des concepts d'intériorisation et de représentation mentale. L'enfant va adopter des comportements imitatifs qui vont lui permettre de pouvoir évoquer les choses passées ou les personnes absentes. A ce stade, son corps lui permet de réaliser qu'il est acteur, qu'il a un pouvoir sur les choses et sur les personnes qui l'entourent. Par exemple, il met en place une scène qu'il a déjà vu ou répète ce qu'il a entendu. En d'autres termes, le langage évoque toujours des sensations, mais l'enfant est capable de les transposer dans diverses situations et dans le jeu.

« L'enfant a besoin de la vérité, et il y a droit ». L'être humain est avant tout un être de langage. Dans son ouvrage, tout est langage, Françoise DOLTO insiste sur l'importance de la parole dite ou non dite aux enfants, sur les événements qui marquent leur vie, souvent à leur insu.

Au niveau de l'enfant

- L'encourager à communiquer.

- Être écoutés et percevoir que les adultes comprennent ce qu'ils expriment et y apportent une réponse.
- Répondre dans la mesure du possible à ses attentes.
- Enrichir son vocabulaire.
- Développer la syntaxe.
- Favoriser l'autonomie.
- Lui permettre de gérer ses pulsions par la communication verbale.

Au niveau du parent

- Répondre à l'enfant quel que soit son âge afin de lui montrer l'intérêt de la communication (babil, écholalie)
- Être acteur du développement de l'enfant.
- Permettre la communication parents/enfants au travers des mots.
- Être à l'écoute et comprendre le sens de ses manifestations.
- Apprentissage de la langue française par l'intermédiaire des enfants pour les primo-arrivants.
- Verbaliser mettre des mots sur des actes, des situations ou des évènements.
- Utiliser un langage adapté.

Au niveau des professionnels

- Inciter les enfants à verbaliser à tout moment de la journée.
- Utiliser un langage adapté et correct avec les enfants.
- Initier les enfants aux petites formules de politesse.
- Reprendre de manière positive les écarts de langage des enfants.
- Encourager le bilinguisme.
- Rassurer les parents sur le développement du langage.
- Encourager les parents à stimuler le langage en nommant les objets ou ses actes.

Au niveau du quartier

- Favoriser la communication sur le quartier

Mise en œuvre

Le bain de langage est omniprésent au travers des activités ou de la vie quotidienne. Il est très important de verbaliser à l'enfant ce que l'on fait pourquoi on le fait à tout moment de la journée, mettre des mots sur la séparation, au moment des changes du repas de la sieste...

L'équipe éducative est très attentive à la richesse du vocabulaire qu'elle emploie, elle reprend positivement l'enfant qui aurait mal prononcé un mot. Durant les activités, tout est prétexte au langage : le livre, les imagiers, les lotos, les jeux symboliques...

B-III 3 a) le bébé signe Axe 2 ; 3 ; 4

Théorie :

Dès sa naissance, le bébé communique avec son environnement et les personnes qui l'entourent. Si ce dernier n'a pas accès au langage, il utilise les pleurs, les gestes, son expression corporelle, du visage pour se faire comprendre.

Au niveau de l'enfant

- Développement du langage, de la communication
- Se faire comprendre de l'adulte avant d'avoir l'accès aux mots
- Réduire les frustrations
- Utilisation d'un langage commun

Au niveau du parent

- Comprendre l'enfant
- Répondre à ses besoins de façon adaptée
- Être sensibilisé au langage des signes

Au niveau des professionnels

- Observer l'enfant
- Comprendre l'enfant
- Répondre à ses besoins de façon adaptée

Au niveau du quartier

- Utiliser un outil pour faire face à la barrière de la langue

Mise en œuvre

L'équipe a été formée à l'usage du bébé signe et se charge d'en initier tout nouvel arrivant dans la structure. Elle associe les signes à certains mots tout au long de la journée.

Les parents qui le souhaitent sont invités à se rapprocher de l'équipe afin d'acquérir quelques signes et assurer la continuité de ce mode de communication à la maison.

B-III 3 b) Les comptines Axe 2 ; 3 ; 4 ; 5

Théorie :

les comptines sont de tout temps une réaction instinctive permettant aux adultes de s'adapter aux émotions et besoins de l'enfant (par exemple pour le calmer lors des pleurs).

Au niveau de l'enfant

- Développer le langage
- Mettre en place un rituel, repère temporel pour les enfants
- Développer l'imaginaire
- Développer la concentration

Au niveau du parent

- Partager les comptines propres à leur culture et leur histoire
- Faire un lien entre la structure et le domicile

Mise en œuvre

Chaque matin, après le temps d'accueil et après avoir rangé les jeux, les enfants se regroupent sur les banquettes pour se dire bonjour et chanter avec Jeannot.

Un professionnel « anime » le temps des comptines avec la marionnette de Jeannot.

Dans un premier temps, Jeannot dit bonjour à tous les enfants avec la comptine « aujourd'hui qui est là ? » et présente les enfants et adultes présents puis ceux arrivant plus tard. (Repère des personnes au quotidien puis à long terme, repère temporel, prise en compte de chacun dans son individualité).

Présentation du petit déjeuner de Jeannot

Chansons à l'aide de cartes représentant les différentes comptines.

Dire au revoir aux cartes et à Jeannot

Chanson de fin

Annoncer le verre d'eau

B-III 3 c) Le livre Axe 2 ; 3 ; 4 ; 5

Théorie :

Le livre peut faire partie très tôt du quotidien de l'enfant. Il est un outil extraordinaire qui transporte la langue, sur le plan des mots, sur celui du récit mais aussi du rythme et de la prosodie, aspect de la langue que l'on oublie trop souvent.

Tout jeune enfant aime que l'on raconte des histoires, il aime qu'elles soient toujours les mêmes avec les mêmes mots, les mêmes phrases, les mêmes intonations parce que l'enfant s'imprègne du langage, il s'imprègne de sa langue. Le livre est porteur du récit, il met l'enfant en relation avec cette langue qui l'aide à construire sa pensée, son symbolisme et son imaginaire. Le livre est plaisir, plaisir de l'histoire, plaisir de l'image et plaisir de l'écrit. Il est porteur d'émotions. L'histoire permet d'aborder des sujets difficiles, elle peut aussi susciter le rire. Le livre tisse le lien entre la langue orale et la langue écrite, il donne à l'enfant l'envie de connaître, de déchiffrer ces signes magiques et mystérieux, qui assemblés créent une histoire. Le livre est médiateur et favorise la relation entre enfant et adulte (D. CRUNELLE)

Au niveau de l'enfant

- Développer le langage
- Développer l'imaginaire
- Apprendre à prendre soin du livre
- Développer la concentration
- Dédramatiser certaines situations : la propreté, le sommeil, l'arrivée d'un bébé dans la famille
- Avoir le livre comme outil du lien intergénérationnel.

Au niveau du parent

- Redécouvrir ou découvrir le plaisir de lire, de raconter des histoires.
- Susciter l'envie de lire.
- Utiliser le livre comme outil de médiation comme porteur d'émotions.
- Se rendre disponible pour un moment privilégié autour du livre.
- Instaurer le livre comme rituel d'endormissement.
- Faire connaître la médiathèque du quartier

Au niveau des professionnels

- Accompagner l'enfant à l'usage du livre (montrer l'exemple, objet fragile, se manipule avec soin)
- Utiliser le livre comme outil pour développer le langage et l'imaginaire.

- Sensibiliser les familles au livre et de son intérêt pour les enfants.
- Dédramatiser des situations difficiles.

Au niveau du quartier

- Le livre comme support de lien social.
- Effectuer un partenariat avec la médiathèque en y accompagnant des parents qui n'oseraient pas pousser la porte.
- Emprunt de livres pour la structure.
- Mise en place d'ateliers au sein de la structure et de la médiathèque

Mise en œuvre

Un coin lecture est installé dans la structure. L'enfant autonome peut s'y rendre à tout instant. Une relation privilégiée est instaurée pour les bébés ; Une professionnelle raconte l'histoire en relation individuelle dès l'âge de 3 mois.

L'équipe se rend à la médiathèque une fois par semaine avec un groupe d'enfants.

Une intervenante, conteuse de la médiathèque, intervient également au sein de la structure.

Des bénévoles de l'Association Lis avec moi viennent également conter des histoires aux tout-petits, ce qui favorise également le lien intergénérationnel.

B-III 4 L'EVEIL MUSICAL Axe 2 ;4 ; 5

La musique est un art qui existe depuis la préhistoire. Elle fait partie de notre quotidien, on l'entend partout.

La musique matière d'expression, de création et de communication, concerne le tout-petit au-delà de tout contexte d'apprentissage. Ses vocalisations sont particulièrement riches et variées, son corps vibre à la musique et ses gestes augurent d'une grande liberté d'expression. Sensible aux variations d'ambiance sonore, il renvoie en écho son bien-être mais aussi son inconfort et ses peurs. Il a été prouvé scientifiquement qu'elle apporte de nombreux bienfaits sur le développement du cerveau humain notamment chez l'enfant. Il est démontré que l'éveil musicale dès le plus jeune âge favorise la réussite scolaire. L'éveil musical permet aux adultes de découvrir que les sons et les chansons apportent plaisir et jubilation aux enfants tout en favorisant la communication. Les comptines et jeu de doigts encouragent la participation des parents ; chanter ensemble rapproche les différents membres d'un groupe. La musique aide à observer à imaginer, à oser. La musique n'a pas de frontière, elle est accessible à tous. La musique est un langage universel

Au niveau de l'enfant

- Développement des sens (notamment du sens auditif)
- Extérioriser des émotions et des tensions
- Apprentissage du rythme
- Développer la coordination motrice
- Développer la motricité fine
- Développement du langage
- Découverte différents styles de musique
- Notion de plaisir et de détente
- Développement de la créativité
- Développement des capacités de concentration et d'écoute
- Développement des facultés de mémorisation
- Développement des capacités d'imitation
- Favoriser le développement culturel par l'écoute, la présentation de divers instruments.
- Favoriser l'expression de chaque enfant par le chant ou les dandinements.
- Utiliser la musique comme médiateur dans le jeu, la communication, comme source d'apaisement notamment aux enfants en situation de handicap.....

Au niveau du parent

- Faire prendre conscience du potentiel d'apprentissage culturel du jeune enfant.

- Trouver sa place dans la structure au-delà du langage.
- Plaisir de partager sa culture et ses savoir-faire.
- Retrouver le plaisir de chanter pour et avec son enfant.
- Etablir une relation avec l'enfant par le chant.
- Utiliser la musique comme rituel d'endormissement.

Au niveau des professionnels

- Favoriser une ouverture d'esprit vers l'éveil culturel dès le plus jeune âge.
- Utiliser la musique comme outils de retour au calme ou de transition entre les activités.

Au niveau du quartier

- Aborder des actions de partenariat sur le thème de l'éveil culturel. Action commune avec le Centre de la Petite Enfance (RAMI, ASLH, PMI, crèche municipale « Concorde », ludothèque sur un thème commun).

Mise en œuvre

Ateliers spontanés avec les objets du quotidien

a- Le Chant lyrique **Axe 2 ; 3 ; 5 ; 9**

Le chant est un moment de partage. Il capte l'attention de l'enfant, permet des moments de « calme ». Le chant lyrique est une communication non verbale qui fait vibrer le corps. C'est un art qui pourrait sembler réservé à une certaine catégorie de personne mais en fait le tout petit qui est une page blanche sans a priori s'ouvre complètement à l'expérience.

Au niveau de l'enfant

- Découvrir une nouvelle variété de musique / sensibilisation au chant lyrique
- Vivre de nouvelles émotions
- Développer imaginaire
- Développer les sens (ouïe, vue, odorat, toucher)
- Développer du langage
- Développer la créativité
- Améliorer la capacité d'attention
- Partager un moment de plaisir
- Développer la curiosité
- Favoriser les échanges entre enfants, l'entraide petits / grands

Au niveau du parent

- Sensibiliser au chant lyrique
- Développer le lien parent enfant à travers une activité commune
- Faire une première expérience ensemble

Au niveau des professionnels

- Découvrir cet art pour certains
- Faciliter la découverte de l'enfant
- Accompagner l'enfant
- Avoir un outil d'échange avec les parents

Au niveau du quartier

- Faire connaître le travail de la compagnie spécialisée en création artistique pour la Petite Enfance.

Mise en œuvre

Une fois par mois, Mathilde, intervient auprès d'un petit groupe d'enfants en fonction d'un thème. Choisisant la cuisine, une saison, les couleurs, le carnaval, le papier, les animaux, etc., l'intervenante propose aux très jeunes enfants et à leurs accompagnants (es)

une promenade au cœur des sensations à travers la manipulation d'objets, la découverte d'odeurs et de textures, la mobilisation du corps, l'exploration de sonorités, l'écoute d'airs d'opéra.

Elle les accompagne par sa voix mais aussi par de biais d'accessoires, laissant manipuler les enfants et participer selon leurs envies.

Elle improvise en fonction des besoins et réactions des enfants

L'atelier est ouvert aux parents.

b- Les ateliers d'éveil musical à base d'objet de récupération

Une salariée de la structure a été formée afin de mettre en place des ateliers d'éveil musical auprès des enfants. Elle utilise des objets type casseroles poêle roue de vélo, coquillage etc. afin de faire découvrir des sons atypiques mais harmonieux.

B-III 5 LA CREATIVITE Axe 2 ; 4 ; 5

La créativité peut être définie comme l'action de transformer un vide, un rien, une absence en phénomène, une œuvre inédite, c'est-à-dire « non vue auparavant ». L'acte créatif peut être considéré comme le fruit d'une volonté de puiser quelques informations provenant de la mémoire (logique ou irrationnelle) et les réorganiser d'une manière nouvelle, poussé par l'imagination, l'instinct, l'émotion. L'acte créatif, qualifié aussi d'œuvre de l'esprit, protégée par les lois sur la propriété intellectuelle, reste encore très mystérieux et trouble même souvent les créateurs. Une société qui se contente de copier, sans innover, risque probablement de se refermer sur elle-même. La créativité est stimulée par la lecture.

Chez le tout-petit, la créativité est une capacité à s'exprimer, à utiliser du matériel ou son corps de manière riche et variée. Elle nécessite un environnement suffisamment sécurisant et libre pour que l'enfant se sente autorisé à innover et à produire.

Les activités d'éveil culturel et artistique sont reconnues comme facteur du développement de l'enfant. Elles permettent d'enrichir et de diversifier la palette des expressions émotives du jeune enfant, et de lui offrir dès la fin de la première année des capacités nouvelles d'exploration du monde. Elles facilitent l'intégration et la maîtrise progressives des émotions, premiers modes de relation et d'échange à l'environnement.

L'enfant grandit et se construit en prenant conscience qu'il a un pouvoir sur le monde qui l'entoure.

Au niveau de l'enfant

- Favoriser l'imagination de l'enfant.
- Développer l'éveil des sens.
- Favoriser la socialisation par une réalisation commune.
- Favoriser la relation à l'adulte.
- Respecter une consigne.
- Développer sa confiance en lui.
- Développer ses capacités de communication.
- Respecter son rythme.
- Exprimer un sentiment présent une émotion.

Au niveau du parent

- Prendre conscience du potentiel et des capacités de l'enfant même très jeune.
- Valoriser les créations des enfants.
- Accueillir la création comme un cadeau valorisant les liens parents-enfants.

- Compiler des idées d'activités simples à reproduire la maison.

Au niveau des professionnels

- Laisser l'enfant faire ses propres expériences.
- Apprendre à l'enfant à respecter les productions des autres enfants.
- Accepter l'envie ou non de l'enfant face à l'activité proposée.
- Valoriser les travaux des enfants en les exposant et en les commentant aux parents.
- Proposer de nombreuses techniques accessibles et variées.

Au niveau du quartier

- Participer à des projets de quartier.
- Participer au projet éveil du CPE.

Mise en œuvre

Des activités dirigées et non dirigées (peinture, dessin, feutre, crayon gras, crayon de couleur, pâte à modeler) sont organisées tout au long de la semaine.

Il est important que l'enfant s'exprime comme il le souhaite même si le résultat n'est pas au goût de l'adulte, de ne pas attendre le parfait ni l'esthétique.

Ne pas interrompre l'initiative et la spontanéité de l'enfant.

Proposer divers modes d'expression : peinture aux doigts, aux pieds, modelage, laisser une empreinte sur des supports de tailles et de textures différentes...

Inviter les parents à participer lors de la création de décoration déguisement etc...

Proposer des petits groupes de 4 à 5 enfants des activités où l'enfant peut s'exprimer librement.

Après avoir protégé les vêtements de l'enfant, expliquer la technique par une consigne simple et abordable par l'enfant.

Laisser l'enfant explorer et le positiver par des encouragements et des félicitations.

Accompagner l'enfant par des mots sur ce qui est exprimé.

Accompagner l'enfant dans le rangement de son activité à son niveau de capacité

B-III 6 LE JEU Axe 2 ; 4

« Apprendre en s’amusant », cette formule est devenue une doctrine des publicitaires.

CLARAPEDE écrit : « L’enfant est un être qui joue ; l’enfance sert à jouer et à imiter ».

Jean CHATEAU ajoute : il est capital de signaler l’importance du jeu dans le développement de l’enfant et même de l’adulte. C’est par le jeu que grandissent l’âme et l’intelligence. La tranquillité, le silence, l’absence d’activité ludique annoncent souvent une déficience mentale grave chez le bébé. Un enfant qui ne sait pas jouer est un adulte qui ne saura pas penser. L’enfance est donc l’apprentissage à l’âge mûr, l’enfance a donc pour but, par le jeu, Jean CHATEAU s’intéresse au rapport entre le jeu et la nature enfantine et montre à quel point l’éveil du comportement ludique est lié à celui de la personnalité.

Si nous voulons comprendre l’enfant, il faut comprendre ses jeux.

Les activités de jeu changent au fur et à mesure que l’enfant progresse en compréhension, et que son esprit se préoccupe peu à peu de problèmes différents. Par le jeu, il commence à comprendre ce qu’on peut faire et ne pas faire, avec les objets. En jouant avec les autres, il apprend qu’il existe des règles que tous doivent respecter. Grâce au jeu, nous pouvons comprendre comment l’enfant voit et construit son monde. Il exprime par le jeu, ce qu’il aurait bien du mal à traduire par les mots. Aucun enfant ne joue spontanément dans le seul but de passer le temps, contrairement à ce que lui-même et les adultes qui l’observent peuvent penser. Ce qui se passe dans l’esprit de l’enfant détermine ses activités ludiques. Le jeu est son langage secret que nous devons respecter même si nous ne le comprenons pas.

B III 6 a) LE JEU LIBRE

Par le jeu libre l’enfant explore, découvre, anticipe la vie d’adulte « en faisant semblant de ... » (poupée, dînette, garage, et tout jeu d’imitation

Il peut aussi créer, s’inventer un monde. Il peut évoluer seul en faisant abstraction du monde qui l’entoure.

Au niveau de l’enfant

- Favoriser l’autonomie de l’enfant.
- Favoriser l’expression émotionnelle de l’enfant.
- Favoriser l’imagination de l’enfant.

- Favoriser le prêt la partage aller vers la socialisation.
- Apprendre à ranger après une activité pour ordonner sa pensée.

Au niveau du parent

- Informer les parents sur l'importance du jeu dans le développement de l'enfant.
- Permettre aux parents se s'occuper librement car ils savent que l'enfant lui est occupé « à grandir » à travers le jeu.
- Entrer dans l'univers de l'enfant en jouant à ses côtés.

Au niveau des professionnels

- Le jeu libre est une source d'observation intéressante pour l'adulte, l'enfant y joue des scènes de son bien ou mal être.
- Accompagner les enfants dans le rangement.
- Accompagner l'enfant dans la fin de l'activité pour passer à autre chose.
- Accompagner les enfants dans la socialisation.
- Les laisser gérer eux-mêmes les conflits potentiels et n'intervenir que si la situation se dégrade.
- Poser les règles et les limites ne pas jeter les jouets.

Mise en œuvre

Des activités sont proposées dans divers coins de la salle de jeu, dînette, garage, jeux de construction. L'enfant en dispose au moment de l'accueil et de temps prévus à cet effet.

Sortir ponctuellement quelques jeux.

L'adulte participe au jeu de l'enfant sans être acteur du jeu mais observateur.

Des jeux sont proposés aux enfants et sont souvent renouvelés par la variété et en fonction de l'âge et de l'intérêt d'enfants

Le jeu libre est propice aux interactions entre enfant, enfant et adultes ; le professionnel se doit d'accompagner le jeu libre et de favoriser ces interactions

B III 6 b) LE JEU DIRIGE

Le jeu est un véritable travail pour l'enfant, qui favorise l'apprentissage, la socialisation par le jeu collectif et le respect de la règle (le jeu de plateau).

Au niveau de l'enfant

- Favoriser l'autonomie.
- Développer l'imagination et la créativité.
- Acquérir le langage par la verbalisation.
- Aborder la notion de plaisir de satisfaction reconnaissance et affirmation de soi.
- Appréhender certaines règles et limites.

- Exercer la motricité

Au niveau du parent

- Réapprendre le plaisir de jouer.
- Poser des limites et des règles à l'enfant.
- Visualiser les capacités de son enfant (motricité fine, langage et socialisation).
- Se poser lors d'un moment privilégié avec son enfant et redécouvrir les joies de la famille autour du jeu.

Au niveau des professionnels

- Observer pour évaluer le stade et les compétences de l'enfant.
- Proposer des activités accessibles pour l'enfant afin de ne pas le mettre en échec.
- Accompagner l'enfant, l'encourager, l'aider à surmonter les difficultés.
- Faciliter les interactions entre deux ou trois personnes.

Au niveau du quartier

- Poursuivre le partenariat avec la ludothèque et la crèche municipale « Concorde ».
- Elaborer un nouveau partenariat avec la maison de l'enfance.
- Proposer des actions de parentalité.

Mise en œuvre

- Proposer une palette de jeux diversifiés adaptés aux besoins de chaque enfant. Deux plages horaires sont disponibles pour la Halte-Garderie à la ludothèque.

B III 6 c) LA LUDOTHEQUE

Au niveau de l'enfants

- Découvrir un nouvel univers de jeux.
- Jouer avec d'autres enfants que ceux de la Halte-Garderie, créer des rencontres.
- Jouer en petits groupes.
- Avoir un nouveau panel de jeux à découvrir.
- Prendre du plaisir, s'amuser.

Au niveau du parents

- Découvrir la ludothèque.
- Proposer un nouvel espace de jeux où parents et enfants peuvent se retrouver pour des moments de plaisir partagés.
- Observer les capacités de son enfant, le voir évoluer, mieux le comprendre au sein d'un groupe.
- Avoir des échanges constructifs avec les professionnels présents, instaurer la confiance.

- Avoir des informations sur les modalités d'accueil de la ludothèque.
- Avoir un retour d'information sur ce que son enfant fait en ludothèque
- Avoir envie d'emmener son enfant à la ludothèque.
- Être désireux de participer au créneau du jeudi matin et d'y accompagner le groupe d'enfants.
- Observer son enfant, ses progrès, ses capacités.
- Echanger ses ressentis, ses impressions avec l'Auxiliaire de Puériculture ou L'Educatrice de Jeunes Enfants (EJE).
- Se sentir en confiance.
- Surmonter la peur de l'inconnu.
- S'approprier un nouvel espace.
- Retenir l'attention des enfants sur l'utilité des jeux proposés, favoriser leur concentration.
- Développer leur réflexion, leur curiosité en proposant des jeux sur table (Memory, domino, puzzle, jeu de personnification, XX cognitif).
- Favoriser le développement cognitif et moteur.
- Développer la socialisation, permettre des échanges relationnels constructifs.

Au niveau des professionnels

- Observer les enfants dans un contexte différent en petits groupes.
- Encourager la socialisation.
- Encourager le langage.

Au niveau du quartier

- Faire connaître cet espace ouvert au public.
- Favoriser le lien parents-enfants au travers de ce lieu.
- Favoriser le partenariat afin de mieux cerner les besoins spécifiques de chacun, (parents-enfants-professionnels).
- Intégrer les rôles complémentaires de chacun au niveau du quartier.
- Intégrer les enfants des autres structures du quartier.

Mise en œuvre

Sur un créneau défini, deux professionnels de la structure accompagnent un groupe d'enfants à la ludothèque du quartier.

B - IV – L’AUTONOMIE : J’APPRENDS A GRANDIR Axe 2 ; 3 ; 4 ; 8

Etymologie grecque de ce mot auto (soi-même) et nomos (loi) nous indique que l’autonomie est la capacité à se donner soi-même une loi, une règle et de la respecter de façon indépendante.

Être autonome dit le dictionnaire c’est « la liberté de gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d’autrui ».

L’autonomie est aussi la capacité pour un individu de prendre la pleine responsabilité de ses actes. On peut considérer que c’est vers douze ans que l’enfant a acquis une maturité intellectuelle suffisante pour tenir compte d’une règle, d’une loi, l’avoir suffisamment intériorisé pour se la formuler de façon indépendante et autonome.

Comment accompagner l’enfant vers l’autonomie ? Comment ne pas l’empêcher de cheminer dans cette direction ? Ne pas entraver le développement de cette prise d’autonomie ? Comment donner du temps et de l’espace à l’enfant pour qu’il puisse faire par lui-même ce qu’il peut faire avec plaisir ?

Le stade anal situé entre la première et la troisième année de la vie de l’enfant se caractérise en principe par deux acquisitions importantes : la maîtrise de la marche et l’autonomie motrice progressive.

Il correspond à une forme d’activité de l’enfant caractérisée par son désir d’expérimenter sa motricité et sa dextérité, de manipuler, de tenter des expériences parfois dangereuses (se mettre debout sur une chaise par exemple).

Au niveau de l’enfant

- Le laisser expérimenter par lui-même ce qu’il peut faire.
- Lui permettre de décider lui-même pour ce qui le concerne directement.
- Développer sa capacité à devenir un adulte créatif et responsable.

Au niveau du parent

- Proposer à l’enfant un cadre de règles qu’il va progressivement intérioriser et reprendre à son propre compte.
- Permettre aux parents l’accès à la formation et à l’emploi par le mode de garde.

Au niveau des professionnels

- Encourager les enfants dès que possible et à tout moment de la journée à faire seul.
- Valoriser la réussite d'enfants.
- Proposer à l'enfant de faire des choix.
- Observer les points de difficultés d'enfants pour les amener à progresser.
- Transmettre aux parents afin de rester dans la continuité.

Au niveau du quartier

- Être un lieu de prévention.
- Promouvoir les compétences des habitants pour les encourager à devenir « personnes ressources » sur le quartier (F.I.H. par exemple fond d'initiatives habitants)

Mise en œuvre

L'apprentissage de l'autonomie est présent dans tous les actes de la vie quotidienne.

Il commence peut-être déjà par une gestion adaptée de l'utilisation de l'objet transitionnel (la tétine et le doudou).

Prendre le temps de comprendre le sens des appels de l'enfant afin d'apporter une réponse adaptée. Laisser le temps à l'enfant de « se trouver une solution ». L'accompagner par la parole et n'intervenir qu'en cas de besoin réel.

Au cours de l'évolution de l'enfant, favoriser son développement psychomoteur, sa capacité à manger seul.

L'acquisition de la propreté, sa participation au quotidien dans la vie de la garderie (ranger les jeux...).

B-V – LA SOCIALISATION : L'ENFANT GRANDIT PARMIS LES AUTRES Axe 4

Apprentissage de la vie en société visant l'adaptation à l'environnement social, par l'assimilation des normes, des valeurs, des structures intellectuelles et culturelles et des savoirs-pratiques du milieu.

B-V - 1 L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ECOLE MATERNELLE

L'école est un lieu d'apprentissage avec un rythme différent de l'accueil en structure petite enfance. L'entrée à l'école maternelle représente souvent la première séparation d'un enfant avec sa mère. Cette rencontre de l'enfant avec l'école le confronte à des situations nouvelles qu'il vivra plus ou moins bien selon sa propre histoire, son développement et ses acquis antérieurs. Pour que cette rentrée soit bénéfique pour lui, et lui permette de progresser, il est nécessaire qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Un enfant ne peut pas s'éloigner s'il ne se sent pas en sécurité et cette dernière lui est assurée par la qualité des soins et des relations qui ont entouré sa petite enfance ?

Supporter d'être quitté, être capable de quitter, bref tolérer l'absence et la solitude conditionnent l'accès à tout apprentissage. Ainsi, l'enfant acquiert la prise de conscience de soi et devient autonome. Il accède à un nouveau mode de relation « moi et les autres ».

De façon générale, les enfants qui n'ont pu bénéficier d'une préparation dans de bonnes conditions, qui n'ont pas ou peu fréquenté une collectivité auparavant, qui n'ont pas encore suffisamment vécu la séparation, enfants trop fusionnels ou en carences se manifestent les premiers jours de la rentrée scolaire : pleurs, cris ou au contraire inhibition et un repli sur soi même, peuvent être constatés. Ces comportements doivent être pris en compte afin qu'ils ne perdurent pas dans le temps, risquant de perturber l'enfant, sa relation à l'école, ses apprentissages mais surtout l'envie d'apprendre. A l'inverse, un comportement d'instabilité ou d'agressivité peut se mettre en place.

L'enfant peut se sentir agressé par le nombre d'élèves, le bruit, les nouvelles règles à accepter, toutes les conditions auxquelles il n'est pas habitué ou n'a pas été préparé.

Il n'existe pas de conditions idéales, chaque enfant est unique par son histoire et sa personnalité. Les moyens matériels et humains mis à la disposition de l'école ne peuvent pallier tous les cas de figure. Nous avons donc émis l'hypothèse qu'un accompagnement préalable de l'enfant et de ses parents ne pourrait être que bénéfique. Cette action se situe dans un entre-deux et elle pourra se réaliser en proposant entre les différentes personnes relais (PMI, Halte-Garderie,) une figure rassurante qui fait le lien entre la maison et l'école.

Au niveau de l'enfant

- Connaître et reconnaître l'école avant d'y entrer,
- Permettre à l'enfant une rentrée scolaire positive et réussie par une intégration progressive en fonction de son âge et son potentiel,
- Respecter le rythme de l'enfant et le temps nécessaire à son intégration à l'école,
- Appréhender ce nouveau lieu d'accueil et d'apprentissage dans de bonnes conditions pour une future scolarité épanouie.
- Être rassuré par la présence d'un parent à l'école.
- Effectuer la passerelle entre un lieu protégé et entouré d'adultes qu'est la petite enfance et l'école plus grande structure où l'on est devenu grand avec des règles et des apprentissages...
- Retrouver un professionnel avec un visage connu au sein de l'école, de la PMI, de la Halte-Garderie...

Au niveau du parent

- Réconcilier parfois les parents avec le milieu scolaire.
- Prendre conscience du rythme scolaire dès la maternelle (qui n'est pas une garderie).
- Dédramatiser l'entrée à l'école maternelle.
- Créer des échanges entre parents.
- Prendre conscience qu'il n'est pas utile de brusquer l'enfant par exemple sur le thème de la propreté.
- Pouvoir se confier sur ses angoisses légitimes de parents à un professionnel connu qui dédramatisera en répondant aux questionnements avant l'arrivée à l'école et après la rentrée.

Au niveau des professionnels

- Rassurer et accompagner les familles vers cette structure nouvelle et son fonctionnement.
- Assurer une continuité de la prise en charge des enfants au-delà de la mission différente.
- Apprendre à se connaître dans nos formations et nos missions respectives.

Au niveau du quartier

- Favoriser la participation des parents à la vie scolaire (accompagnement sorties, comité de parents d'élèves).

Mise en œuvre

Début mai, à la suite des inscriptions parents et enfants passent ensemble une demi-journée dans la classe des petites sections pour observer le rythme d'une demi-journée et ce que l'on fait à l'école. La Directrice de l'école, l'équipe du RASED, la psychologue de PMI et la Directrice de la Halte-Garderie sont présentes pour répondre aux questions et aux attentes des parents (la propreté avant l'école, est-il prêt à entrer à l'école ?).

Lors d'une seconde demi-journée l'enfant reste seul en classe avec un professionnel hors enseignant qui observe sa capacité à entrer à l'école. L'enfant est pris en photo et apprend une chansonnette qu'il retrouvera à la rentrée. La maman reste dans une salle de l'école avec une

autre professionnelle. Il se passe des échanges entre parents mais aussi des réponses aux questionnements.

A l'issue des deux temps d'observation, il est discuté entre parents et professionnels si l'enfant a la capacité d'entrer à l'école. S'il n'est pas prêt pour des raisons diverses (propretés, séparation difficile...), d'autres alternatives peuvent être évoquées : maintien de la place mais entrée différée, retour ou inscription temporaire à la Halte-Garderie.

Le jour de la rentrée, les professionnels partenaires sont présents en classe afin de rassurer, consoler les enfants et bien souvent les parents.

B-V - 2 L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Les objectifs sont similaires à ceux de l'école.

Au niveau de l'enfant

- Visiter son futur lieu d'accueil.
- Connaître ses locaux, son personnel son rythme et son fonctionnement.
- Evaluer s'il est prêt à fréquenter l'ALSH.
- Suivre l'évolution de l'enfant entre la Halte-Garderie et l'ALSH.

Au niveau du parent

- Rassurer les parents.

Au niveau des professionnels

- Observer et repérer la capacité de l'enfant à intégrer l'ALSH.
- Être un repère pour l'enfant dans le passage à cette nouvelle structure.
- Rassurer les enfants et les parents.
- Informer les parents sur cette passerelle et comment elle est vécue par chacun.
- Laisser le temps à l'enfant de prendre ses marques et ses repères à son rythme.

Au niveau du quartier

- Etablir un partenariat entre structure.
- Favoriser l'accès au centre pour un maximum de personnes.

Mise en œuvre

Un mercredi sur deux un professionnel de la Halte-Garderie accompagne un petit groupe d'enfants qui sera prochainement inscrit à l'ALSH. Ce groupe s'inscrit dans les activités programmes.

B-V- 3 LE PARTENARIAT AVEC LA CRECHE MUNICIPALE « CONCORDE »

La crèche concorde étant juste à côté de la Halte-Garderie, nous mettons en place des activités en commun. Nous allons chez eux partager des activités (manipulation...) et eux viennent chez nous pour des temps de lectures... Nous organisons aussi la chasse à l'œuf au moment de Pâques et une kermesse. C'est enrichissant pour les enfants qui profitent d'activités de qualité, ils rencontrent d'autres enfants, adultes, d'autres « façons de faire », d'autres lieux. Les professionnels se rencontrent, peuvent échanger sur leurs pratiques ainsi qu'avec les parents

Au niveau de l'enfant

- Participer à des activités enrichissantes et des temps festifs.
- Faire partie d'un « autre groupe » avec ses règles.
- Enrichir ses sens, son langage.
- Développer des relations et la socialisation.

Au niveau du parent

- Faire connaissance avec d'autres parents, d'autres professionnels et une autre structure.
- Participer aux temps festifs.

Au niveau des professionnels

- Echanger sur des pratiques afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant.
- Observer les enfants, leurs progrès et leurs difficultés dans un autre contexte.

Au niveau du quartier

- Connaître les deux structures, ce qui s'y passe.

Mise en œuvre

Des réunions sont programmées au cours de l'année pour l'organisation des activités entre les deux structures.

C-PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

C-I le projet social

C-I 1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE

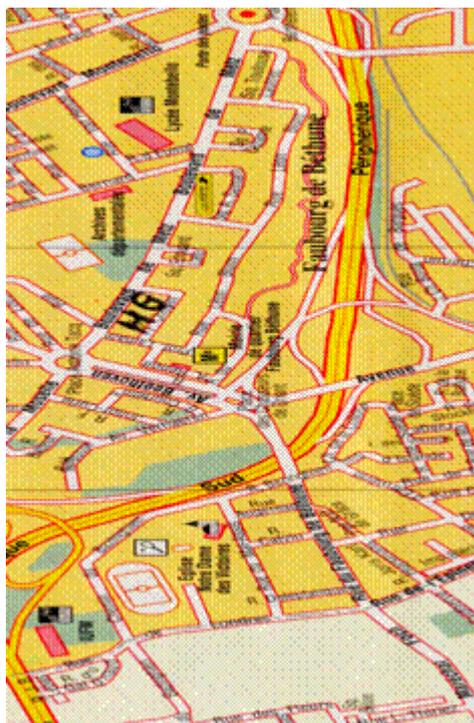
La Halte-Garderie « Doux Câlin » est actuellement située au cœur du quartier Faubourg de Béthune vers le sous quartier Concorde. A proximité de la mairie de quartier, au bout du boulevard de Metz, elle est face au sous quartier Verhaeren et depuis 98 s'est rapprochée des autres sous quartiers Vieux Faubourg et Baltique. La ligne Transpole numéro 12 dessert ce quartier avec un arrêt « Concorde » derrière la Halte-Garderie. Elle est située à 15 minutes à pied des stations de métro « Porte des postes » ou « Cormontaigne ».

Installée dans le centre de la petite enfance, elle est proche de la P.M.I., du C.L.S.H. 3/6 ans, du R.A.M.I., de la Crèche Concorde, de la Maison Arc en Ciel et de la Médiathèque. L'école maternelle « Béranger Hachette » est avoisinante et l'école « Jean Aicard » située un peu plus loin reste accessible. L'école privée Sainte Elisabeth au bout du Vieux Faubourg est intéressée pour une collaboration. Cette proximité permet un partenariat plus large et des actions communes plus accessibles.

Le quartier Faubourg de Béthune est partiellement en rénovation urbaine.

Il est donc prévu que la halte-garderie déménage fin 2026 dans « la cité des équipements » bâtiment neuf qui accueillera plusieurs partenaires. Un déménagement transitoire devrait avoir lieu à l'automne 2023, ce qui modifiera très certainement une partie de notre projet.

Il en est de même pour les familles qui sont relogées dans l'attente de la démolition et reconstruction du nouveau quartier. Ceci impacte fortement la fréquentation de la structure.



C-I 2 - HISTORIQUE

Le 23 novembre 1994 est créée l'association Halte-garderie du Faubourg de Béthune à la suite d'un diagnostic de la PMI. Celle-ci avait constaté des modes de gardes illégaux sur le quartier et surtout un manque de stimulation des jeunes enfants, observé lors de la consultation infantile.

L'Association est d'abord portée par l'A.D.N.S.E.A. « Sauvegarde à l'enfance » et a pour mission d'une part de gérer et développer une Halte-Garderie sur le quartier, et, d'autre part, de promouvoir, soutenir et participer à toute action liée directement ou indirectement au domaine de la petite enfance. Son objectif est de contribuer au mieux être des enfants et d'accompagner les pratiques éducatives des parents particulièrement auprès des publics les plus défavorisés et/ ou en souffrance sociale.

C'est ainsi que la Halte-Garderie « Doux câlins » ouvre ses portes le 12 décembre 1994 avec une capacité d'accueil de 20 heures pour 15 enfants. Le personnel est composé de :

- Une Educatrice de Jeunes Enfants,
- Une auxiliaire de puériculture,
- Une personne en Contrat Emploi Solidarité
- Un agent de collectivité.

Très rapidement, un besoin plus important est identifié et la structure augmente sa capacité d'accueil à 27 heures par semaine. Le personnel se constitue alors de :

- Une Educatrice de Jeunes Enfants Directrice,
- Deux auxiliaires de puériculture,
- Une personne en Contrat Emploi Solidarité
- Une personne en Emploi ville.

En janvier 1997, l'ADNSEA se retire et l'Association Halte-Garderie, indépendante, embauche un comptable et une secrétaire. Des parents engagés dans le Conseil d'Administration prennent à cœur leurs fonctions.

Parallèlement, sur le quartier, un projet de création d'un Centre de la Petite Enfance qui mûrissait depuis un moment dans les esprits des différents partenaires prend forme en 1997. Ainsi la Halte-Garderie qui se trouvait au 66/1 rue Léon Blum (porte des postes dans le sous quartier concorde) se rapproche du cœur du quartier dans le « Centre de la Petite Enfance » en mars 1998.

Des nouveaux locaux spacieux, lumineux et agréables permettent l'extension de la plage horaire à 33 heures semaine et de l'accueil à 20 enfants. Elle répond ainsi à la demande croissante des habitants du quartier. De part sa situation géographique, de nouveaux projets voient le jour. Les demandes diverses réunissent les trois sous quartiers Concorde, Verhaeren, Vieux Faubourg/Baltique.

2020 : Projet de rénovation urbaine

C – I 3 - DIAGNOSTIC

A – LES POINTS FORTS

La Halte-Garderie est aujourd'hui située au cœur du quartier Faubourg de Béthune et accueille les enfants des sous quartiers (Concorde, Verhaeren, Vieux Faubourg et la Baltique).

Elle mène de nombreuses actions de partenariat en lien direct avec la petite enfance (P.M.I., Crèche, Ecoles, A.L.S.H...). Et implicitement, elle sensibilise un public que certains organismes n'arrivent pas à toucher (L.M.H., C.A.F., Espace Santé).

La Halte-Garderie est reconnue par les différents partenaires comme mode de garde mais également pour ses actions de développement local. Ceux-ci ont noté la rigueur et le sérieux des actions menées. La qualité du travail réalisé leur inspire confiance et les engage à travailler en réseau avec la structure.

La Halte-Garderie fait partie intégrante du paysage du quartier. Créée depuis 1994, elle fait partie des plus anciennes structures du Faubourg de Béthune. La directrice présente depuis plusieurs années est un atout de compétence, d'expérience et de confiance pour les partenaires. La Halte-Garderie est considérée comme éclairante car elle connaît l'origine et l'histoire de nombreux événements. Par sa démarche volontariste, elle est perçue comme une structure qui s'implique réellement dans la vie du quartier, en intégrant spontanément les projets intéressants. La qualité de l'accueil et de l'écoute y est reconnue par les familles qui peuvent exprimer leurs attentes et leurs besoins. Les projets sont adaptés au développement et à l'épanouissement des enfants et de leur famille.

Les personnes qui fréquentent la halte-garderie sont d'origines très diverses. La mixité culturelle et sociale est un atout dans le cadre des échanges relationnels souhaités par la structure.

Des locaux spacieux et agréables sont adaptés au tout petit. Des salles spécifiques : ludothèque, salle de psychomotricité, permettent de diversifier les activités en réponse aux multiples besoins des enfants

Un jardin est propice à la mise en œuvre de projets liés à la découverte de la nature (jardinage) et permet aux enfants de se dépenser dans un grand espace.

L'équipe s'est vue renforcée par un psychomotricien 28 heures semaine et une infirmière à temps plein afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants accueillis.

Le taux d'encadrement est nettement supérieur à la norme de la loi norma et renforcé par une équipe pluridisciplinaire afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants, d'accueillir et repérer au plus tôt les situations de troubles du développement ou situation de handicap.

La participation des parents est vivement sollicitée même si le contexte de ses dernières années n'a pas été favorable.

B – LES POINTS FAIBLES

Au niveau de l'équipe éducative, il est constaté une baisse de fréquentations des familles du quartier Faubourg de Béthune en lien avec la rénovation urbaine.

L'équipe éducative note chez certains enfants accueillis :

- Une utilisation abusive des écrans
- Des carences au niveau de l'éveil, du développement, du langage,
- Des troubles de comportement,
- Le manque de stimulation par le jeu,
- Des repas peu équilibrés,
- Des troubles de la relation mère enfant fusionnelle ou insuffisante
- Un manque d'autonomie ; les enfants ont du mal à investir le jeu libre,
- Le non - respect des besoins et du rythme de l'enfant,
- L'absence de limites : sujet peu abordé à la maison,
- Des enfants qui réagissent dans l'instant présent,
- Des logements de petite taille et donc un débordement d'énergie en découvrant les locaux de la Halte-Garderie.

Ces observations ne nous semblent pas compatibles avec un développement harmonieux de l'enfant.

Lors des rencontres de parents, la question des horaires d'ouverture a été abordée. Pour les raisons suivantes, les horaires de la garderie ne sont pas adaptés :

Au niveau du fonctionnement, nous sommes confrontés ces deux dernières années à des arrêts plus fréquents et une pénurie de personnel rendant les recrutements plus compliqués.

C-I 4 LE PROJET DE L'ASSOCIATION ET SES VALEURS

1*) L'accueil, le respect, la reconnaissance de chacun, enfant et adulte, dans son identité et dans la particularité de ses besoins.

Ces valeurs se traduisent par la reconnaissance de la personne dans sa singularité. Au quotidien, chacun bénéficie d'une attention, d'une écoute particulière, impliquant la disponibilité des membres de l'association et des salariés. L'association s'engage à apporter soutien et accompagnement auprès des enfants, des parents, des professionnels et des administrateurs. Ces valeurs sous-entendent l'acceptation de la diversité des populations. Chacun de ses membres veille à se situer dans le non-jugement tout en restant vigilant à ne pas être passif par rapport à des situations particulières.

2*) Le partage, l'épanouissement et la promotion individuelle ou collective autour d'une volonté commune

L'association privilégie les échanges autour du vécu familial et culturel de l'enfant. Elle favorise les relations entre tous les enfants accueillis et ceci quelque soit leur âge. Elle s'engage dans un partenariat ayant pour but de mutualiser les connaissances et les compétences. Elle établit des passerelles afin d'effectuer un relais entre les différentes structures « petite enfance » du quartier. Dans une volonté de solidarité, elle encourage ses membres et ses salariés à s'adapter aux diverses situations rencontrées, tout en respectant les cadres réglementaires. Elle facilite l'accès aux actions proposées à toutes les familles.

3*) La promotion de la parole en faveur de la petite enfance

L'association se veut être un lieu ressource où les parents et les professionnels peuvent s'exprimer autour de la petite enfance. Son objectif est d'écouter, de permettre et de garantir cette parole au niveau de la structure, du quartier et auprès des institutions.

4*) La socialisation et l'autonomie de chacun

Dans un souci de créer du lien, la structure Halte-Garderie est un lieu de rencontre autant pour les adultes que pour les enfants. Elle est un lieu source d'information et d'orientation vers les autres structures du quartier. Elle est un tremplin vers l'extérieur tout en assurant l'accompagnement des familles selon leurs souhaits et besoins. Premier lieu d'accueil pour ses usagers, l'association veille à les informer et à développer un engagement associatif.

En cohérence avec sa mission, et grâce à son enracinement et son ouverture sur le quartier, elle développe une solidarité inter- associative, et une recherche de partenariat au bénéfice des enfants et des familles.

C- I 5 LES PARTENAIRES DE LA STRUCTURE

Financiers et institutionnels :

- *Mairie de LILLE (contrat enfance, direction enfance)*
- *CAF de LILLE*
- *Conseil départemental du Nord*

Au sein du centre de la petite enfance

- *PMI et travailleurs sociaux du conseil général.*
- *Accueil de loisir sans hébergement 3/6 ans et la dynamique familiale du centre social*
- *Relais d'assistantes maternelles*
- *Ludothèque*

Partenaires dans l'animation d'actions

- *Ecoles maternelles*
- *Association Perspective*
- *Crèche municipale concorde*
- *Espace santé*
- *La future ferme urbaine*
- *Association les ajoncs*
- *Danse et création*
- *La minuscule mécanique*
- *Le théâtre de la Guignotte*
- *L'association lis avec moi*

Partenaires ressources sur le quartier

- *Médiathèque*
- *Politique de la ville du faubourg de Béthune*
- *Mairie de quartier*
- *Association Itinéraire basée sur le faubourg de Béthune*
- *Association Fou de coudre*

Autres ressources

- *Association Colline Acepp*
- *Le groupe ressource des papillons blancs*
- *L'espace Lebovici*

C-II LES MODALITES DE PARTICIPATIONS DES FAMILLES Axe 3

Membres du réseau ACEPP (Association pour le Collectif Enfants Parents Professionnels), nous attachons une grande importance à la place des parents dans notre projet et au quotidien.

L'association est une structure à gestion parentale, c'est-à-dire que les familles adhérentes peuvent à tous moments poser candidature afin de rejoindre le conseil d'administration.

Les parents sont aussi associés au conseil d'établissement de la halte-garderie.

Les transmissions du matin et du soir sont essentielles pour une bonne prise en charge de l'enfant dans la continuité mais aussi pour qu'une relation de confiance s'installe entre parents et professionnels autour de l'enfant.

Les parents peuvent participer à tout moment à une activité de la structure aux côtés de leur enfant.

Les parents sont inclus dans chaque fiche action. Les activités menées sont pensées pour l'enfant mais aussi avec le rôle et la place de ses parents.

Diverses fêtes et manifestations sont aussi proposées dans l'année invitant les familles, carnaval de quartier, chasse aux œufs, fête du label parental, fête de Noël...

En tant que parents mais aussi adhérents de l'association, les familles sont associées aux diverses manifestations de l'association comme la bourse aux jouets, les braderies, et tout autres actions qu'elles auraient envie de mettre en place dans le respect de nos missions.

Une semaine de prévention santé est proposée chaque mois aux familles pour les informer et échanger sur des observations et questionnements des familles. C'est aussi l'occasion d'entamer une discussion et entendre leurs préoccupations.

C-III-LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

C-III 1-LES SORTIES PEDAGOGIQUES Axe 4 ; 5 ; 6

Au niveau de l'enfant

- Travailler le lien parents-enfants à travers un moment exceptionnel hors du quartier.
- Découvrir d'autres milieux.
- Favoriser le langage.

Au niveau du parent

- Créer du lien.
- Favoriser le bénévolat.
- Développer une relation parent/parent et parent/professionnel dans un contexte différent.
- Inviter les parents à faire des sorties avec leurs enfants au-delà de la structure et d'un accompagnement professionnel.

Au niveau des professionnels

- Accompagner la relation parents-enfants dans un contexte différent.

- Appréhender quelques règles de sécurité.
- Favoriser le dialogue entre familles.

Au niveau du quartier

- Solidarité envers les plus démunis.
- Compléter des sorties organisées dans le quartier, destinées au tout-petit et sa famille.
- Favoriser les sorties au-delà du quartier ainsi que les solidarités entre familles.

Mise en œuvre

Les logements sont très étroits, avec souvent des familles nombreuses, les enfants se déplacent très souvent en poussette quel que soit l'âge, La nature joue un grand rôle dans le développement de l'enfant. Nous proposons donc régulièrement des sorties à la ferme ou au zoo de Lille, parcs et jardin du secteur ou encore lors d'évènement comme le Marché de Noël, le cirque, la ferme Marcel Bertrand

C-III 2-LES ACTIONS DE JARDINAGE ET DECOUVERTE DE LA NATURE

Axe 2 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8

Une étude révèle que le contact avec la nature permet une activité physique plus importante et donc une amélioration de l'état de santé physique (baisse de la pression artérielle, amélioration de l'immunité) et mentale (baisse du stress) des enfants.

Au niveau de l'enfant

- Prendre l'air
- Découvrir les insectes, les plantes les odeurs
- Manipuler la terre
- Développer son vocabulaire
- Développer sa motricité (remplir, vider, arroser,)
- Développer les sens, manipulation
- Sensibilisation à la notion de saisons, à la météo
- Prendre le temps, prendre soin
- Répondre au besoin de mouvement
- « Récréation », « renouveau », « renouvellement de soi »
- Responsabilisation de l'entretien des plantes et du jardin
- Prendre plaisir à jouer dehors
- Augmenter l'activité physique
- Réduire du stress

Au niveau du parent

- Favoriser un meilleur état de santé chez leurs enfants et une baisse des maladies courantes
- Sensibiliser les parents à l'importance de sortir
- Prendre conscience des capacités de son enfant
- Découvrir les bienfaits de la nature chez le tout petit
- Les inviter à participer aux actions de jardinage

Au niveau des professionnels

- Sortir pour un impact sur la santé des professionnels dans leur quotidien
- Répondre aux besoins de dépense physique des enfants

Au niveau du quartier

- Valoriser les espaces du quartier auprès des familles

Mise en œuvre

Ateliers jardinage un mardi sur deux

Sorties aux jardins fréquentes (1xjour)

Des sorties quotidiennes sont organisées afin que les enfants puissent prendre l'air. Le jardin est aménagé avec les enfants afin de découvrir la nature, les animaux, les insectes, les plantes son environnement.

Nous allons également solliciter des partenaires de la ferme et du jardinage impliqués dans le cadre de l'ANRU.

C-III 3-LES PRATIQUES ECORESPONSABLES Axe 3 ; 8 ; 9

Les enfants accueillis sont les citoyens de demain. Les sensibiliser aux enjeux de l'environnement dès le plus jeune âge est un objectif.

Par ailleurs, au travers des actions réalisées par les enfants, nous pouvons « monter » l'exemple aux familles et les inviter à avoir des comportements plus éco responsables au quotidien.

Au niveau de l'enfant

- Respect de l'environnement
- Avoir des produits sains au niveau santé
- Préparer les citoyens de demain
- Acquérir les réflexes éco responsables

Au niveau du parent

- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Les initier à la fabrication de produits sains
- Limiter les déchets
- Faire des économies

Au niveau des professionnels

- Respect de l'environnement

Au niveau du quartier

- Respect de l'environnement

Mise en œuvre

Réduire la consommation de papier mais favoriser l'usage de serviettes en tissu

Mise en place d'une fontaine à eau dans la structure et non des bouteilles d'1,5 L

Mise en place d'un compost dans le jardin

Veiller à réduire les déchets

Veiller à recycler et utiliser des objets dans la fabrication de jeux par exemple

Faire de la peinture et pâte à modeler végétale....

Fabrication de produits ménager et d'hygiène « maison » avec des « matières », (éléments, composition) saines.

Après le repas, des bassines sont mise à disposition des enfants qui vident les déchets d'un côté, les pots de yaourt de l'autre, les couverts... Il s'agit déjà de les sensibiliser à une certaine forme de tri en vue du tri sélectif plus tard...

D- LA COMMUNICATION Axe 3

LE SITE INTERNET

LES RESEAUX SOCIAUX FACEBOOK

L'AFFICHAGE ECRIT

Il permet de communiquer des informations ponctuelles de dernière minute, de rappeler certains événements, ou encore d'informer sur des modifications concernant des événements prévus. Il est un lien supplémentaire entre la structure et les parents pour véhiculer des informations d'ordre général.

L'INFORMATION ORALE

L'information orale permet de faire passer des messages à caractère personnel.

Dès l'arrivée d'un enfant, ses parents donnent toutes leurs "consignes" au personnel de la halte-garderie (heures des repas, des siestes...)

A son départ, le personnel informe les parents sur la façon dont la journée de l'enfant s'est passée.

L'information orale est donc le lien quotidien entre l'enfant, les parents et la structure. C'est un moyen de veiller au bien-être de l'enfant.

C'est également par ce biais que toutes sortes d'échanges peuvent se faire entre les parents et la halte-garderie : respect du Règlement Intérieur, des horaires, et autres sujets de cet

ordre, mais aussi échange de conseils, d'avis et surtout possibilité de dialogue.

Compte tenu de certains freins d'accès à la langue ou à la lecture, la communication orale et parfois gestuelle est privilégiée.

LES FLYERS

Ils accompagnent la communication orale lors d'information d'actions spécifiques, fête de Noël, bourse aux jouets etc...

LES ARTICLES DE PRESSE

Les articles de presse représentent un moyen de communication entre la structure et le quartier. C'est une façon d'informer le quartier sur la vie de la halte-garderie, sur son évolution et les événements qui la constitue.

E - LES CRITERES D'EVALUATION

Quantitatifs

- ✓ Suivi de l'évolution du taux de fréquentation dans la structure
- ✓ la liste d'attente
- ✓ Statistiques

Qualitatifs

- ✓ *Réunions d'équipe*
- ✓ *Rapport d'activité*
- ✓ Fiche d'évaluation par action : Participation Bilan de l'action (voir annexe)
- ✓ Retour des professionnels du quartier (travailleurs sociaux)
- ✓ Retour des parents : satisfaction du service rendu
- ✓ Retour des professeurs des écoles sur l'adaptation des enfants à l'école et évolution de leur apprentissage
- ✓ Fiche d'accueil et d'observation et d'évolution de l'enfant de son arrivée à son départ de la halte garderie selon les critères psychomoteur langage comportement etc.
- ✓ Article de presse

ANNEXES

STATISTIQUES QUARTIER 2021

Issue des statistiques de l'INSEE et du projet de territoire du quartier

Lille- Faubourg de Béthune



7 613 habitants en 2018

Dont 69% environ résident en Quartier Politique de la Ville

- Augmentation de 29 habitants entre 2013 et 2018, soit + 0,4 %

Source : INSEE RP



Revenu disponible mensuel médian de 1 210 euros en 2018.

Estimation réalisée à partir de la source INSEE Filosofi



Source : Filocom

Pour les Résidences Principales, en 2015 :

15 % de propriétaires occupants.

73 % de locataires du parc social

11 % de locataires du parc privé

+ Autres



18% de la population a entre 18 et 30 ans.

46% a moins de 30 ans en 2015

Source : INSEE RP



Un parc de logements constitué à 31% de studios, T1 ou T2, à 35% de T3, et à 34 % de T4 et+ en 2015

Source : Filocom



834 demandeurs/euses d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A et 1 207 de catégories A, B et C au 31/12/2020,

Source : Pôle Emploi



3 223 ménages, 1 404 familles avec enfant(s), parmi lesquelles 29 % avec au moins 3 enfants.

Source : INSEE RP



440 établissements* au 31/07/2018

*Etablissements : entreprises, associations et administrations publiques

Source : Sirene juillet 2018



2 298 enfants de moins de 18 ans dont 802 enfants de moins de 6 ans en 2018. .

Source : INSEE RP

Le quartier du Faubourg de Béthune, situé au sud-ouest de Lille, constitue l'une des entrées principales et des plus fréquentées de la Ville de Lille. Il est composé de plusieurs secteurs (Concorde, Verhaeren, Vieux Faubourg, Baltique), reflets de l'histoire urbaine lilloise (construits entre le 19^{ème} et le 20^{ème} siècle) et séparés par d'importants et imposants axes de circulation : le Boulevard de Metz, le périphérique, l'Avenue Beethoven et la Rue du Faubourg de Béthune qui le relie à la Commune de Loos. Cette emprise importante des voies de circulation et de transit entrave les déplacements, et crée de réelles barrières physiques entre les secteurs du Faubourg de Béthune de même qu'avec les quartiers environnants (Wazemmes, Vauban-Esquermes, Lille Sud...), ce qui participe fortement à son enclavement.

Par ailleurs, et pour nuancer le poids de ces axes de circulation, le Faubourg de Béthune est un des quartiers lillois les mieux dotés en espaces verts sur l'ensemble des secteurs du quartier.

Le quartier est desservi à son extrémité est par l'arrêt de métro Porte des Postes et au sud par l'arrêt CHU – Centre O. Lambret. Il est par ailleurs irrigué par les lignes de bus de la liane et de la citadine. On note également la présence de plusieurs stations vélos V'Lille (CHU, Chasseur de Driant, Place Tacq). Plusieurs équipements structurants sont à proximité directe du Faubourg de Béthune, tels que le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Oscar Lambret ou le Port de Lille. Enfin, le Faubourg de Béthune est particulièrement bien doté en équipements sportifs, avec le Jardin des Sports, le Tennis Club Lillois et le stade Léo Lagrange, sans compter les terrains de proximité sur Concorde, les multi-stades et agrès du Parc Barbusse ou encore le multi-stade Martinet, de même qu'en équipements culturels avec la présence d'une Médiathèque et du Faubourg des Musiques. Cette offre d'équipements devrait d'ailleurs être renforcée dans le cadre du projet de rénovation urbaine, grâce aux futurs équipements (Ecole, médiathèque, Centre de la Petite Enfance, secteur associatif).

DEMOGRAPHIE, RESSOURCES DE LA POPULATION ET CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT.

Près de 70 % des 7 613 habitants du Faubourg de Béthune résident en périmètre QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville). Entre 2013 et 2018, la situation semble évoluer avec une stabilisation du nombre d'habitants (+0.4%), masquant des réalités différentes selon les sous-quartiers : -9.1% à Concorde et +5.9% sur le Vieux-Faubourg.

Sur les 3 266 ménages recensés sur le quartier, on dénombre 3108 jeunes de moins de 25 ans, représentant près de 40 % de la population du secteur. Environ 400 étudiants habitent le quartier. Par ailleurs, sur les 1404

familles avec enfant(s), 29% ont au moins 3 enfants. 40, 3 % d'entre elles sont des familles monoparentales (ce chiffre s'élève à 35,3 % sur LHL).

Le revenu médian disponible par unité de consommation (UC) est de 1210€ mensuel en 2018 (contre 1 610 € sur Lille Hellemmes Lomme), et plus de la moitié des habitants du quartier (53.6 % soit le taux le plus important observé sur LHL) se situent sous le seuil de pauvreté, alors que ce chiffre s'élève à 26 % sur l'ensemble de LHL. Il convient d'ajouter que 846 foyers étaient allocataires du RSA socle en décembre 2016.

En 2020, on dénombre 2981 résidences principales dans le Faubourg de Béthune. Parmi celles-ci, 82.2% sont des logements sociaux (contre 26.2% pour LHL), avec des chiffres s'approchant des 100 % sur des secteurs comme Concorde ou Verhaeren. Sur ces secteurs composés exclusivement de logements sociaux, le parc de logements se répartit entre le patrimoine de Partenord (secteur Courteline, environ 450 logements) et celui de Lille Métropole Habitat (le secteur Concorde avec près de 1 500 logements et le groupe Verhaeren avec 265 logements). Sur le secteur Concorde, un grand nombre de logements cumulent des problématiques d'étanchéité, de même qu'un manque d'isolation thermique et phonique.

En 2018, parmi les 3223 ménages du quartier, 18.7% dispose d'au moins une place de stationnement individuelle et 51% dispose d'au moins une voiture (78,8% dans le département du Nord).

On note enfin une surreprésentation des grandes typologies sur le Faubourg de Béthune : on dénombre en effet au sein des résidences principales 34,9 % de T3 (contre 22,1 % sur LHL) et 34,2 % de T4 et + (contre 26,7 % sur LHL).

EMPLOI, COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En décembre 2020, on dénombrait 2 041 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B ou C, chiffre en augmentation depuis 2018, et 13.7% d'entre eux ont moins de 25 ans.

Quant aux catégories professionnelles des actifs (données 2018), on remarque sur le quartier une surreprésentation des employés (35.6 %) et des ouvriers (29,9 %), contre respectivement 24,9 % et 13,3 % sur LHL, de même qu'une forte sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (10,2 % contre 29.3 % sur LHL). Ces chiffres reflètent ainsi la forte spécialisation sociale du secteur, ainsi que sa faible diversité ou mixité.

On dénombre par ailleurs 440 établissements (entreprises, associations et administrations publiques)

ENFANCE ET EDUCATION

On compte 2298 enfants âgés de moins de 18 ans sur le quartier, dont 802 enfants de moins de 6 ans (chiffres de 2018).

Les inégalités dont souffre le quartier se traduisent également sur le niveau de formation des 15 ans et plus non scolarisés en 2015 : 45.1 % de ces jeunes du Faubourg de Béthune n'ont aucun diplôme (23,7 % pour LHL) et seuls 14.82% ont un diplôme supérieur ou égal au niveau licence (bac+3) contre 38.43% sur LHL.

Le quartier est doté de deux équipements petite enfance, la crèche Concorde et le Centre de la petite enfance « 1,2,3 soleil », coordonné par l'association Projet, et qui héberge notamment la halte-garderie « Les doux câlins », une ludothèque, différents ateliers, un relais d'assistantes maternelles indépendantes (RAMI), un centre de loisirs, de même que des consultations PMI (protection maternelle et infantile).

On dénombre sur le quartier du Faubourg de Béthune plusieurs établissements scolaires publics, à savoir les écoles maternelles Jean Aicard (135 élèves) et Béranger-Hachette (201 élèves), ainsi que les écoles élémentaires Samain-Trulin (198 élèves) et Chénier-Séverine (205 élèves).

STATISTIQUES 2021

DE LA HALTE GARDERIE « DOUX CALINS »

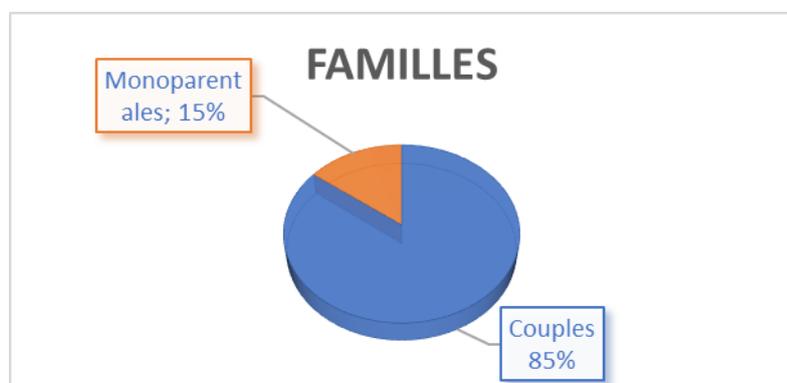
La fréquentation de la structure :

La Halte-Garderie a été ouverte 228 jours au cours de l'année 2021. Le pourcentage de fréquentation facturée est de 73,41% et réalisé de 68.49 %. Le taux de facturation est donc de 107.18%

Qui fréquente la Halte-Garderie :

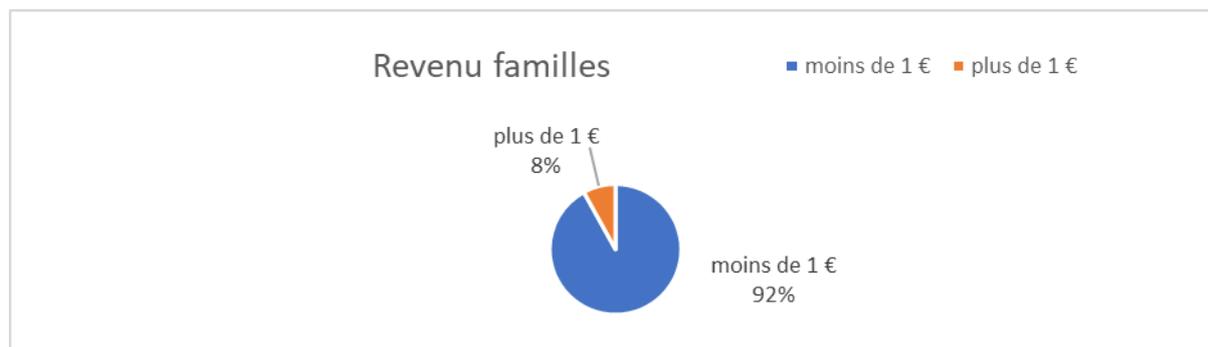
On enregistre 41 couples soit 85,42 %

Et 7 familles monoparentales soit 14,58 %



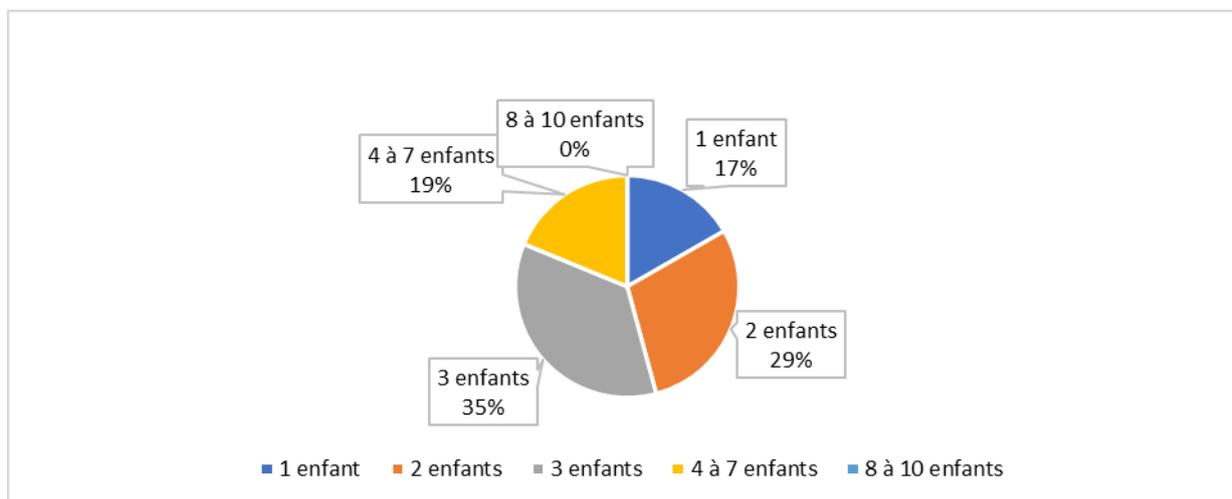
Sur 48 familles (et 57 enfants) ayant fréquenté la structure en 2021

Revenu des familles



92 % des familles accueillies actuellement à la Halte-Garderie vivent avec un revenu inférieur à 1 Euro hors allocations.

Enfants à charge par famille



Depuis la création de la structure, nous notons une baisse des inscriptions.

En 2005, la directrice avait procédé à 103 inscriptions et 258 enfants avaient été accueillis sur l'année avec une amplitude de 33 heures semaine.

A ce jour l'amplitude est de 45 heures et seulement 57 enfants ont fréquenté la halte-garderie.

Ceci s'explique en partie par l'application de la PSU après 2005. Les familles sont accueillies selon leurs besoins et non plus 3 demi-journées par semaine. Compte tenu des tarifs, de la fourniture des couches et repas, de la précarité, les familles demandent plus d'heures à la semaine.

La natalité est aussi en baisse en 2022 et le quartier en rénovation urbaine, ce qui modifie les paramètres du quartier.